

MONTREUX INFO-VILLE

LE MAGAZINE DE L'INFORMATION
POLITIQUE, ÉCONOMIQUE ET CULTURELLE

Septembre-Octobre 2026

N°4 31^e année

SOMMAIRE

PV du 6 mai 2026 5 à 9, 12, 16, 17, 19, 24, 26 à 37

Clin d'œil: 10

Artisans: 13 à 15

Gastro: 20 à 23



AMSTEIN[®]
BOISSONS
SHOPPING

amstein.ch

+ 4'000 BOISSONS

Bières - Vins - Spiritueux
Eaux minérales - Jus de fruits

ST-LÉGIER	AIGLE
LUNDI : 9h00 - 12h30 13h30 - 18h30	LUNDI : 9h00 - 12h30 13h30 - 18h30
MARDI-VENDREDI : 9h00 - 18h30	MARDI-JEUDI : 9h00 - 18h30
SAMEDI : 9h00 - 18h00	VENDREDI : 9h00 - 19h00
	SAMEDI : 9h00 - 17h00

MAGASIN DE ST-LÉGIER	MAGASIN D'AIGLE
Chemin de la Veyre d'en Haut B2 1806 St-Légier +41 21 926 86 04	Route Industrielle 8 1860 Aigle +41 21 466 18 48



LA CAVE
MONTREUX RIVIERA

La Riviera dans un verre

www.lacavemontreuxriviera.ch



L'immobilier durable

www.bernard-nicod.ch

BERNARD Nicod

VEVEY MONTREUX

021 925 70 70 021 965 44 44



LATINO
RESTAURANT & BAR
RUE DU LAC 68, 1815 MONTREUX
LATINORESTAURANT.CH
Tél: 021 964 13 20



KARYL CHABLOZ & KEVIN ROGATO
REAL ESTATE - ASSOCIATES
www.CHABLOZROGATO.CH



NOUS AVONS BESOIN DE TOI!

REJOINS-NOUS!

Musiciens & Musiciennes • Bois • Cuivres • Percussions • Tambours
Corps de musique de Montreux Claren
Partageons des moments musicaux sympathiques dans une belle ambiance!



CARLOS DA SILVA
CONSTRUCOES SA
MAÇONNERIE - CARRELAGE
PIERRE NATURELLE
PEINTURE - PLÂTRERIE - BÉTON
AMÉNAGEMENTS EXTÉRIEURS
RÉNOVATIONS EN TOUS GENRES

076 564 25 48 • 021 960 14 46
1815 CH-Montreux
1852 CH-Roche
www.cdasilvasa.ch
info@cdasilvasa.ch



SoluTubes[®]
SA
Assainissement de conduites

STOP AUX ATTAQUES DE ROUILLE ET CORROSION
pour une eau propre et fluide!

Après - Protégé Pendant - Sablé Avant - Rouillé

> Nettoyage mécanique par sablage.
> Revêtement intérieur par résine (colmate même les perforations cuivre).
> Protection anti-corrosion garantie, sans entretien ultérieur.
> Idéal pour conduites d'eau sanitaire, de chauffage (également au sol), piscines, etc.
> Equipe de professionnels, compétente, expérimentée et dynamique à votre service.

1227 CAROUGE Rue J-Girard 24 T 022 368 30 04 F 022 368 30 07	1470 ESTAVAYER-LE-LAC ch. des Tenevières 19 T 026 664 00 04 F 026 664 00 07	1036 SULLENS Ch. du Verger 2 T 021 731 17 21 F 021 731 50 91	1895 VIONNAZ Av. du Léman 8 T 027 281 30 04 F 027 281 30 07
---	--	---	--

info@solutubes.ch • www.solutubes.ch



Why
MONTREUX

RESTAURANT / MIDI & SOIR
Cuisine Italienne
Menu du jour : 20.-

Parking CitéCentre
Reservation: +41 79 309 66 06

Grand Rue 92 - 182 Montreux - Tél. +41 79 309 66 06



KALEC-MOTOR SA
Depuis 1947



GRUNDFOS
RÉPARATEURS
AGRÉÉS



Service entretien, vente, location, dépannage et révisions électro-mécaniques de pompes et moteurs, maintenance industrielle, groupes électrogènes vente et location, réparation et entretien matériel œnologique et bobinage.

Nous avons déménagé:

Route du Village 16 - 1070 Puidoux - Mail: info@kalec-motor.ch - Tél. 021 964.46.37

la Mobilière

Mobilière Suisse
Société d'assurances

Agence d'Aigle

Rue Margencel 7
1860 Aigle

Gil Gomes

Conseiller en assurances & prévoyance
Certifié Cicero. Membre n° 29597

T 021 925 28 32, M 079 104 72 85

gil.gomes@mobiliere.ch, www.mobiliere.ch/riviera

Une entreprise
familiale
proche de
vous



Gérance
Rénovation
Courtage
Administration PPE
Expertise

Av. Claude Nobs 14
CP - 1820 Montreux
T+41 21 966 00 66
montreux@publiaz.ch

www.publiaz.ch

MONTREUX INFO-VILLE

Tirage: 15 500 exemplaires, tous ménages gratuits.

Editeur, rédaction, publicité:

Info-Ville Sàrl, Case postale, 1820 MONTREUX,
Tél. 079 210 59 49, E-mail: infoville@bluewin.ch

Site: www.montreuxinfoville.ch

Distribution: Poste de Montreux

Prochains numéros: 20 novembre 2026, version papier.

Dernier délai de remise de vos articles
et annonces par e-mail pour le N° 5: **2 novembre**

Soutien à Montreux Info-Ville:

IBAN CH12 0900 00001710 6360 1



EST. 1970

TABASHOP
MONTREUX

*Premium Cigars
& Accessories*

Online Shop

WWW.TABASHOP.CH





**Entreprise Générale -
Construction & Rénovation**

Carré Sàrl

Direction des Travaux

Rue du Bourg 2 - 1816 Chailly/Montreux
Mail: info@carré.ch - Tél. +41 79 467 33 12

BABORD-TRIBORD

Une croisière de rêve sur le lac Léman avec ce bateau...



Prix et renseignements: 079 210 59 49 E-mail: infoville@bluewin.ch



SC
SC SECURITE
www.scsecurite.com



Intervention 24h/24h
Protection de bien et de personne
Evénements et manifestation
Surveillance de chantier
Vidéosurveillance
Système d'alarme
Biométrie et reconnaissance faciale

protège vos biens et votre famille dès 85.- CHF/mois

SC Sécurité Concept Sàrl | Case postale 232 | CH - 1820 Montreux 2 | +41 (0) 21 964 65 55 | info@scsecurite.com | www.scsecurite.ch

PUBLICITÉ



MoinelImmobilier Sàrl



Benjamin Moine, FC Rapid Montreux - benjmoine@hotmail.com

Les membres du Conseil communal de Montreux ont été régulièrement convoqués le mercredi 6 mai 2026 à 20 h 00 à l'aula du collège de Montreux-Est, rue de la Gare 33, à Montreux

Présences: 84 conseillères et conseillers sur 100 sont présents.

Absences excusées: Mmes Valérie Calderini, Stefania La Spada, Rodica Rosu Fridez, Kyong-won Schärer, Nicole Stamm, MM. Jonathan Al Jundi, Sabri Ceylan, Mathieu Ehinger, Christian Fürst, Claude Pascal Gay, Marion Gori, Jean-Bernard Kammer, Josselin Lecoultre, Alisan Metic, Bernard Tschopp, Frédéric Willemin

1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 1ER AVRIL 2026

M. le Président

En préambule, merci à tous les conseillers qui ont transmis le texte de leur intervention du mois d'avril à Madame Morier, ce qui contribue à faciliter sa tâche.

Concernant le procès-verbal de la séance du 1^{er} avril 2026, y a-t-il des demandes de modifications?

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Le procès-verbal est approuvé par 79 OUI, 0 NON et 1 ABSTENTION.

Mes remerciements à Mme Céline Morier pour la rédaction du procès-verbal.

2. ASSERMENTATION

2.1. Néant

3. NOMINATION

3.1. Néant

4. CORRESPONDANCE

M. le Président

Je n'ai pas de correspondance à vous communiquer ce soir.

5. COMMUNICATION DU BUREAU

5.1 Sur la composition de la commission chargée de

l'examen de la prise en considération de la motion de M. Olivier Müller intitulée «Aménager sans attendre des points de baignades attractifs entre Territet et Clarens». (Séance de commission le mardi 12 mai 2026 à 19 h 00 à la villa Mounsey, salle A, à Montreux).

Premier en liste (SOC): M. José Jorge

Membres: Mmes Claudine Borloz, Anna Krenger, Lucie Weber, Elisabeth Wermelinger, MM. Carlos Andres Gozzing Martinez, Simon Lepêtre, Olivier Müller, Henri Rollier, Paul Wetzel

M. le Président ouvre la discussion.

Mme Elisabeth Wemelinger (SOC)

Il y a une erreur, je ne suis pas dans cette commission, mais dans la suivante. Il en va de même pour M. Gozzing Martinez.

M. le Président

Il y a peut-être une erreur sur le site, je ne peux pas vous donner plus de détails ce soir. Je propose de renvoyer la bonne composition des commissions demain. Est-ce qu'il y a d'autres prises de parole sur le sujet?

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

5.2 Sur la composition de la commission chargée de l'examen de la prise en considération du postulat de Mme Anne Guyaz: «Les balades à Montreux: Quelle vie de chien!». (Séance de commission le lundi 11 mai 2026 à 19 h 00, à la salle du Complexe sportif de la Saussaz Route de la Saussaz, à Chailly Montreux).

Premier en liste (VER): M. Olivier Grand

Membres: Mmes Claudine Borloz, Anne Guyaz, Elisabeth Wermelinger, MM. Yvan Aubord, Alain Delseth, Basil Furrer, Antony Huys, Cyril Pabst, Silvano Pozzi

M. le Président ouvre la discussion.

Mme Anna Krenger (DA)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je souhaite souligner le fait qu'il y a beaucoup de commissions le 11 mai et que pour un petit groupe c'est compliqué, mais j'imagine que c'est le cas pour tous les groupes, de trouver des commissaires. Je sais que tout le monde fait au mieux mais il faudrait faire attention à ce que les séances n'aient pas toutes lieu le même jour. Merci.

M. Yvan Aubord (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Excusez-moi, je crois que je ne suis pas dans cette commission, il y a aussi une erreur.

M. le Président

Il y a visiblement un problème, j'en suis navré. Je vous propose de ne pas tenir compte de ce qui est précisé ce soir pour les compositions de commission. Nous recommuniquerons la composition finale de ces deux commissions avec un mail à tout le Conseil.

Est-ce qu'il y a d'autres demandes de prise de parole sur le sujet?

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

6 COMMUNICATION DE LA MUNICIPALITÉ

6.1 Relative à l'état d'avancement des dossiers d'aménagement du territoire.

M. Olivier Gfeller, Syndic

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je ne vais pas donner lecture de la communication. Vous avez reçu par email un erratum par rapport à la marge d'autofinancement, je souhaite remercier Madame la Présidente de la commission des finances pour sa vigilance.

M. Caleb Walther, Municipal

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Afin de pouvoir entreprendre les travaux de sécurisation et de rénovation du Centre de Congrès et d'Expositions, le Conseil communal a accepté le préavis No 02/2020 relatif au projet nommé «1.2». Ce préavis avait ensuite été complété par le préavis No 24/2022 relatif au financement des frais du maître d'ou-

vrage et des projets connexes, puis, en fin 2023, de financements complémentaires du Canton en faveur du tourisme durable et d'un soutien de la Loterie Romande.

Afin d'intégrer ces derniers financements dans le chantier dont les études d'exécution étaient quasiment bouclées, la planification des travaux, débutés en été 2023, a été prolongée d'une année avec comme objectif que l'édition 2026 du Montreux Jazz Festival puisse revenir au 2M2C.

La nature même du chantier, avec une part de rénovation importante, rendait ce projet complexe. Cela a été d'autant plus évident qu'il a fallu notamment faire face, en cours de chantier, à deux faillites d'entreprises.

Néanmoins, grâce à un engagement remarquable des coordinateurs, des mandataires et des nombreuses personnes intervenues sur le chantier, la Municipalité a le plaisir de vous confirmer que le calendrier général des travaux a pu être respecté. En effet, s'il reste encore à faire des finitions, l'ensemble des travaux prévus auront été formellement réceptionnés et homologués en vue du concert test du 28 mai.

Même si les décomptes finaux ne pourront être finalisés que cet automne, la Municipalité vous informe que l'enveloppe financière allouée sera respectée. Demeurent réservées les revendications de certaines entreprises, parmi lesquelles les mandataires, pour l'essentiel contestées par la Municipalité, en regard des contrats signés avec les différentes parties.

Mis de côté le projet de salle des sociétés qui a fait l'objet d'une communication au Conseil communal le 25 février dernier, l'ensemble du programme des travaux qui figurait dans le préavis de sécurisation et de mise à niveau du 2M2C a été respecté.

En particulier, le projet 1.2 contenait diverses économies, notamment en matière de non-renouvellement d'installations techniques prochainement obsolètes ou de non-rénovation de sanitaires. Ces économies ont été respectées, même si leur impact tranche avec la perception extérieure d'un bâtiment «remis à neuf». Il appartiendra d'assurer l'entretien régulier du 2M2C, afin de maintenir sa valeur d'usage, voire, notamment sur la base des premières expériences d'utilisation du bâtiment rénové, d'envisager des améliorations ciblées,

notamment le désenfumage de l'espace B1, dont la jauge est actuellement limitée à 300 personnes malgré la surface disponible qui pourrait en contenir plus.

À plus court terme, les prochaines étapes sont l'emménagement des entités qui utiliseront les locaux administratifs, le concert-test du 28 mai et la 60e édition du Montreux Jazz Festival!

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre acte de la présente communication.

Il n'y a pas d'autre communication.

M. le Président

Je me permets de revenir sur la composition des commissions, Mme Morier a vérifié et ce qui a été annoncé correspond à ce qui se trouve sur le site. Je ne sais pas s'il y a eu une erreur dans l'introduction des noms ou un bug, mais je demande aux chefs de groupe d'aller revérifier les noms des commissaires et si des erreurs sont constatées, de nous les transmettre par e-mail.

7. RAPPORTS DES COMMISSIONS

7.1 Sur le préavis No 10/2026 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif d'un montant de CHF 434'000.- TTC au maximum pour l'équipement et l'exploitation de vingt-cinq places de stationnement dans le futur parking en ouvrage du projet «Chernex Village». (Rapp. M. Ambroise Crittin).

M. Ambroise Crittin (VER) président-rapporteur

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

A la page 1 de mon rapport, j'ai oublié de barrer le montant initial

du préavis 07/2024. Les 2'250'000 francs devaient être barrés après l'acceptation de l'amendement.

M. le Président ouvre la discussion générale.

M. Fabien Torchio (DA)

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, Dans le Préavis 07/2024, il nous a été proposé d'acheter des places de parc à un prix, que moi et pas mal d'autres avons trouvé très cher. Dans ce préavis, nous apprenons qu'il n'y avait rien de compris avec les places de parc, même pas les accès. Si nous ajoutons à cela, que ces places de parcs sont achetées à une Fondation qui est dirigée par un ancien Municipal, moi cela me rend un peu complotiste et je me dis que je ne me suis peut-être pas assis du bon côté de l'hémicycle.

M. Simon Lepêtre (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Tous les lecteurs du préavis 10/2026 et du rapport de commission sont surpris d'apprendre que les 25 places de parc à nonante mille francs pièce à Chernex - dont l'achat est prévu par le préavis 07/2024 - et bien ces 25 places de parcs ne disposent pas de système de défense incendie, pas de ventilation, pas d'éclairage, pas d'électricité, pas de signalétique, pas de marquage de sol.

Peut-on encore parler de places de parc? Plus vraiment.

En fait, le rapport de commission établit que la commune s'apprête à acquérir un volume brut de béton qui n'a de place de parc que le nom.

C'est bien dommage, car les places de parcs à Chernex sont les bienvenues.

Mais à quel prix? CHF 90'000 la pièce, plus un budget déficitaire de 60'000 CHF par an.

Chacune de ces places coûterait aux contribuables de Montreux

450 CHF par mois. Certains parleront de scandale, de gabegie, de détournement.

Moi, je déplore simplement la méthode qui manque de rigueur, de transparence et de vision. En 2024, j'informais cette assemblée qu'en l'absence d'un budget d'exploitation, il n'était pas opportun de devenir copropriétaire d'un ensemble complexe, coûteux et aux charges inconnues.

Aujourd'hui, je le répète. Il me semble indispensable d'établir un budget d'exploitation pour tout projet d'investissement. Je déposerai ce jour un postulat en ce sens.

Le groupe PLR, favorable à la construction de places de parc, déposera un amendement questionnant le vote du préavis 07/2024.

Quoiqu'il en soit et peut être quoi qu'il en coûte, ce parking sera certainement le plus beau, le plus cher et le plus subventionné de la Riviera. Vivement l'inauguration!

M. Samuel Roch (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

En complément des propos tenu par mon collègue Simon Lepêtre, ce Conseil a pris la décision éclairée en 2024 d'acheter des places de parc. Par ailleurs, l'amendement Haldi accepté par une large majorité, a donné un signal clair de sa volonté de donner au Village de Chernex les places de stationnement dont il a tant besoin, mais certainement pas à n'importe quel prix.

Je me permets de citer ici l'art. 11 al. 1 RLAIEN (comprenez l'ECA) qui donne une définition claire de ce qu'est un bâtiment: «Par bâtiment, il faut entendre tout produit immobilier, issu de l'activité de la construction, couvert d'un toit, renfermant des locaux utilisables et construit à titre permanent.»

«Des locaux utilisables»... Si le préavis qui nous est présenté ce soir devait être refusé, il semblerait que la part de bâtiment dont

nous avons accepté l'acquisition en 2024 ne sera pas utilisable et que nous aurions donc acheté une partie d'un parking qui ne peut, en réalité, pas en être un.

En effet, à la lecture des éléments de coûts qui sont présentés, il me semble que la défense incendie, la ventilation, l'ascenseur, l'éclairage, l'électricité, les marquages et les honoraires sont tant d'éléments qui constituent la réalisation d'un bâtiment à part entière et au sens juridique du terme. Pourtant, il nous est demandé de financer ces éléments que le Conseil - ou moi du moins, pensais avoir déjà financé par le préavis 07/2024.

Pardonnez-moi cette analogie quelque peu caricaturale: dans mon cadre professionnel, je serais fort mal à l'aise d'aller expliquer à mes clients qui m'ont commandé un bâtiment en béton-armé que l'armature constitue une plus-value non prévue dans le prix initial et que s'ils la refusent, le bâtiment ne tiendra probablement pas debout. Malgré la grosseur du trait, l'image me semble pourtant assez similaire à l'affaire qui nous occupe.

Dès lors, je ressens un étrange sentiment de n'avoir pas voté le préavis 07/2024 en pleine connaissance de cause. Car même à la relecture de ce préavis et malgré l'assurance de Monsieur le Municipal Caleb Walther qu'il était clair, dès le début, qu'il y aurait deux étapes distinctes, je ne trouve aucun signe clair et concret permettant à ce Conseil de se douter qu'il aurait à accepter une dépense supplémentaire de cette proportion deux ans plus tard, avec l'obligation de l'accepter sans broncher sous peine de voir son acquisition initiale inutilisable.

Je considère donc ces circonstances comme exceptionnelles, et souligne la découverte de faits importants qui n'étaient pas connus lors de la procédure initiale. Partant, il me semble tout à fait conforme au droit administratif vaudois que notre décision du 15 mai 2024 entrée en force puisse valablement être annulée par notre Conseil.

Prochain numéro 2026 - 20 novembre en version papier

MONTREUX INFO-VILLE

en 2027 x 5 parutions: 3 tous ménages et internet et 2 en page sur internet

No 1 – 12 février

No 3 – 18 juin

No 5 – 19 novembre

distribution tous ménages

distribution tous ménages

distribution tous ménages

No 2 – 23 avril

No 4 – 24 septembre

en page sur internet

en page sur internet

En ce sens, je dépose l'amendement suivant:

1. Supprimer les points 1 à 4 des conclusions, soit:
- ~~4. d'autoriser la Municipalité à entreprendre l'équipement et l'exploitation de vingt-cinq places de stationnement dans le futur parking en ouvrage du projet «Chernex Village»;~~
- ~~2. de lui allouer à cet effet un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 434'000.00 TTC au maximum;~~
- ~~3. de couvrir tout ou partie de cette dépense par les fonds disponibles en trésorerie et d'autoriser la Municipalité à recourir si nécessaire à l'emprunt pour le solde à souscrire aux meilleures conditions du marché;~~
- ~~4. d'autoriser la Municipalité à signer tous actes ou conventions en rapport avec cet objet.~~
2. ajouter un point 5 aux conclusions, soit :
5. d'annuler la décision du Conseil communal du 15 mai 2024 acceptant le préavis No

07/2024 de la Municipalité au Conseil communal tel qu'amendé relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 1'750'000.- TTC au maximum pour l'achat de vingt-cinq places de stationnement dans le futur parking en ouvrage du projet «Chernex Village »

M. le Président

Avant de laisser continuer la discussion générale, je vais vous communiquer des informations de la part du Bureau sur cet amendement.

Cet amendement, que nous avons reçu ce matin, nous questionnait. Nous avons contacté la DGAIC et le préfet à ce sujet. Selon la DGAIC et le préfet, la formulation de l'amendement serait irrecevable, car il invaliderait un autre préavis qui a déjà été approuvé et dont le délai de recours est dépassé.

Quand bien même de nouveaux éléments seraient maintenant découverts ou connus, il faudrait, d'après M. le Préfet, passer par la voie de recours via le Conseil

d'État afin d'annuler celui-ci. De plus, nous notons que l'amendement ne respecte pas l'article 122 alinéa 2 de notre règlement, car nous pourrions être amenés à penser qu'il change la nature de la question comme ce soir, la demande est d'équiper ce parking et que le changement demandé par cet amendement est d'annuler un préavis adopté. Le Bureau ne s'est pas prononcé sur la recevabilité ou non de cet amendement, comme le temps pour pouvoir s'y intéresser était restreint, mais il souhaitait quand même vous transmettre ces informations. Maintenant, je vais laisser la discussion générale se poursuivre.

M. Romain Pilloud (SOC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les membres de la Municipalité, chères et chers collègues,

Pour la première et probablement la dernière fois de mon engagement dans ce Conseil communal, vous me verrez ce soir au nom du groupe socialiste défendre avec beaucoup d'enthousiasme la création de places de stationnements dans un village.

Tous les commissaires l'ont admis en commission, il aurait été agréable, il y a 2 ans, d'avoir un ordre d'idée du coût de l'aménagement complémentaire au préavis de 2024. Ce montant est effectivement important et il a surpris. Mais, chères et chers collègues, il faut aussi être clairs : à aucun moment, la Fondation n'engrange des bénéfices sur notre dos. C'était à la demande de la Commune, il y a maintenant de nombreuses années, que la Fondation avait créé davantage de places de stationnement dans son projet. Nous pouvons le regretter bien entendu, mais nous devons aussi assumer les décisions de l'époque.

Nous pouvons être mécontents, mais il me semble aujourd'hui assez injuste de devoir, éventuellement, faire payer les conséquences à la Fondation qui dispose d'une mission d'intérêt public, des choix sur lesquels nous souhaiterions revenir en arrière et qui auront des conséquences.

Ces places sont nécessaires, cela permettra à la Commune de les proposer aux habitantes et habitants du village. C'est une

Le Corps de Musique de Montreux – Rejoignez l'aventure!

Né le 31 mars 2000 de la fusion de L'Avenir de Clarens et de La Lyre de Montreux, le Corps de Musique de Montreux fait vibrer la commune et ses associations villageoises depuis plus de 25 ans. Rassemblant à son apogée plus d'une cinquantaine de musiciennes et musiciens, notre société a eu l'honneur d'organiser le Giron des Musiques du District en 2005 et 2020, la Fête cantonale des Musiques en 2008, et de participer à l'organisation de la Fête fédérale des Musiques en 2016 à Montreux.

Acteur incontournable de la vie culturelle montreu-sienne, le Corps de Musique participe tout au long de l'année à de nombreuses animations de la commune, en plus de ses concerts annuels.

L'École Multisite de Montreux, véritable pépinière de talents, forme les musiciennes et musiciens de demain qui viendront enrichir les rangs des sociétés de musique locales: l'Écho des Alpes de Glion et le Corps de Musique de Montreux.

Nos prochaines prestations

Venez nous écouter et nous encourager lors de nos prochains rendez-vous:

- Samedi 6 juin 2026 – Concert avec l'EMM, salle de gymnastique du Collège de Clarens-Gare
- Dimanche 14 juin 2026 – Giron des Musiques du District d'Aigle, à Noville
- Jeudi 18 juin 2026 – Concert à Brent, Clos de la Foire
- Mardi 23 juin 2026 – Concert en commun avec la Lyre de Vevey, kiosque à musique de la Rouvenaz à Montreux
- Samedi 30 et dimanche 31 janvier 2027 – Soirées annuelles, salle de gymnastique de Clarens-Gare

Appel aux musiciennes et musiciens!

Aujourd'hui fort d'une vingtaine de membres, le Corps de Musique de Montreux souhaite étoffer ses rangs: Bois, cuivres, percussions: quel que soit votre instrument, vous êtes les bienvenus!

Nos répétitions ont lieu les mardi et jeudi de 20h00 à 22h00, sous le Collège de Montreux, à la rue de la Gare 33 à Montreux. Le tout dans une ambiance conviviale et chaleureuse. Musicien-ne-s confirmé-e-s ou de retour après une pause, n'hésitez plus: venez nous rejoindre et partagez avec nous le plaisir de la musique!

Contact: Franco Ciampi, Président – 079 175 35 21 – sciampi@bluewin.ch – www.harmoniemontreux.ch



demande qui existe depuis longtemps et une promesse, en quelque sorte, que nous avons faite au village.

L'importance c'est que cela permettra aussi à terme, dans le développement du village de Chernex, de pouvoir avoir plus d'espace public, ayant d'autres utilités en mettant ces places en souterrain.

Il est évidemment toujours plus facile d'avoir une vision du stationnement quand nous sommes propriétaires de places de stationnement que quand nous ne le sommes pas. Refuser l'aménagement de ces places ce soir, revient à disposer d'un local vide qu'il faudra réaménager, aménager un jour ou l'autre. Le faire plus tard, ça veut dire le faire plus cher, il n'y a aucun doute là-dessus. C'est contraire au principe de bonne gestion efficiente des deniers publics parce qu'il faudra mettre en place des installations incendies et des systèmes d'accès. Ce n'est pas impossible que pour certains de ces investissements, la Fondation doive tout faire d'un coup pour l'ensemble du parking. Il y a aussi le risque que cela devienne beaucoup plus cher si cela se fait dans un second temps, alors que maintenant nous sommes en phase et en capacité de conventionner avec la Fondation.

Il me semble, de ce que j'ai entendu, qu'il y a quand beaucoup d'incertitudes sur cet éventuel amendement. Dans le contexte actuel de l'incertitude juridique de cet amendement, vraisemblablement non valable à plusieurs égards, j'inviterai quand même le dépositaire de de l'amendement, le groupe PLR à le retirer. Pour que nous puissions voter sereinement ce soir et en toute connaissance de cause des conséquences de notre vote.

Imaginons que cet amendement soit possible et qu'il soit voté, il me semble qu'il est de notre responsabilité de nous questionner sur l'impact qu'aurait le fait de revenir en arrière. Revenir en arrière, cela veut dire que la Fondation disposera d'un étage dont elle n'aura pas forcément l'utilité, pour lequel elle n'a pas de budget permettant de le gérer. Il s'agit d'une Fondation avec des missions publiques, notamment l'accueil de nos aînés dans la commune. Moi, je ne me sens pas prêt ce soir, chères et chers collègues, à mettre en péril ou en tout cas à imaginer créer des difficultés à une Fondation qui va accueillir nos aînés dans le village de Chernex.

Pour toutes ces raisons, le groupe socialiste vous invite à accepter le préavis tel que proposé par la Municipalité et le cas échéant, si nous devons vraiment être amené à voter cet amendement, à le refuser. Je vous remercie.

M. Florian Manzini (VER)

Monsieur le Président, Mesdames les Municipales, Messieurs les Municipaux, chères et chers collègues,

Comme la plupart des membres de ce conseil, le groupe de Vert-e-s déplore le prix global de ces places de parc. Toutefois, refuser aujourd'hui de les équiper, après avoir décidé de les acheter il y a 2 ans, serait une absurdité. Nous nous retrouverions avec un parking vide ne permettant pas de répondre à la problématique initiale, à savoir proposer une offre décente en places de parcs publiques à Chernex et de lutter contre le stationnement sauvage qui nuit aux habitants, aux automobilistes, aux cyclistes et aux piétons. Au vu de ces éléments, une majorité de mon groupe soutiendra le préavis ou s'abstiendra.

M. Dominik Hunziker (IND)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je pense dans cette salle, qu'il y a plus ou moins tout le monde qui est d'accord, nous avons besoin d'un EMS et de places de parc. Je pense que ce n'est pas ça qui est remis en question. Je pense qu'il a eu beaucoup de discussions en commission et maintenant, je ne vais pas y revenir.

Je voudrais juste revenir sur l'historique de cet EMS. A l'époque, j'étais vice-président de la société de développement, il y a une dizaine d'années.

La Fondation, de manière exemplaire, est venue nous présenter avec plusieurs séances d'information du suivi du projet. Le projet qui a été présenté à l'assemblée générale de la société de développement, précisait comment serait fabriqué l'EMS avec des places de parc publiques, la possibilité d'y mettre le local de la société de développement, des WC publics et, éventuellement, le congélateur. Tous les bâtiments qui sont devant seraient détruits pour en faire une jolie place du village, qui est en prévision comme vous l'avez peut-être déjà entendu.

Maintenant nous nous retrouvons sans WC public, sans

congélateur et sans local pour la société de développement.

Je l'ai déjà dit une fois pour le congélateur, et j'ai bien compris que la Municipalité ne veut pas l'entendre, mais nous avons besoin des WC publics. Car nous allons refaire une nouvelle place de village sans tous ces éléments.

Pourtant ce qui a été promis au village a sûrement permis de faire accepter ce bâtiment qui est assez gros et a généré moins d'oppositions, grâce à ça. Maintenant qu'avons-nous? rien du tout!

La Municipalité n'a vraiment pas joué un jeu correct. M. Rochat était dans le coup, vous ne pouvez pas dire que vous ne le saviez pas.

Il avait deux casquettes, il était sur place et il avait aussi proposé ces éléments. Vous n'êtes jamais revenu devant le Conseil avec ces éléments. Si le Conseil a décidé de ne rien faire car c'était trop cher, ce n'est pas un souci. Mais vous avez fait des promesses au village et au Conseil, nous les conseillers, représentons les villages. C'est à nous de décider.

Concernant l'amendement, si vous achetez un appartement et quand vous rentrez dedans, il n'y a pas de calendage, pas de toilettes, pas de salle de bain, pas de cuisine, rien du tout. Je pense que vous partez en procédure. Je pense que là, il faut partir en procédure, pour qu'un juge décide.

Il est bien marqué, dans le premier préavis, que ces places sont équipées; pour moi, il n'y a pas de discussion. Nous avons le choix: soit nous partons en procédure, soit nous laissons les places comme amendées.

Par rapport à Monsieur Pilloud, alors ça fait depuis 2017 que je suis dans ce Conseil, ça fait plus ou moins 7 ans, c'est bien la première fois que je vois les socialistes qui s'investissent pour des places de parc. C'est quand même drôle, quand il s'agit de protéger leur Municipalité, tout à coup, là vous changez votre fusil d'épaule. C'est assez sympathique de vivre ça juste avant mon départ. Je vous remercie de m'avoir écouté.

M. Vincent Haldi (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je vous invite à soutenir l'amendement déposé par le PLR: si

des questions se posent quant à sa recevabilité, moi, j'ai aussi des questions concernant l'aspect réglementaire et juridique du préavis qui nous est soumis ce soir. On nous propose un préavis d'aménagement pour des équipements qui, on le rappelle, sont des équipements d'accès au parking, de défense incendie, de ventilation, d'ascenseur, d'éclairage, d'électricité, de signalétique. Je crois que nous sommes tous unanimes ici pour considérer que ces éléments devaient faire partie du préavis 07/2024 il y a 2 ans. Moi, j'appelle ça un préavis «saucisson». Je crois que les organes de contrôle supérieur ont souvent attiré l'attention des différents exécutifs sur cette façon de procéder. Personnellement, je serai tout à fait ravi que des procédures supérieures soient entamées pour contester la légalité du préavis qui nous est présenté ce soir. Je voudrais aussi revenir sur des propos qui ont été tenus en commission par la Municipalité. La Municipalité a déclaré qu'il a toujours été clair que le Conseil serait sollicité pour aménager ces places de la manière dont elles sont présentées ce soir. Je demande à la Municipalité de nous fournir une preuve écrite de ces éléments-là. Vous n'en trouvez aucune dans le préavis 07/2024, dans le rapport de commission et dans les différents échanges qui figurent dans les PV des séances qui ont été tenues à la suite de l'approbation de ce Conseil. Encore un élément peut-être pour M. Pilloud, je n'ai aucun remords à revenir sur la décision que j'ai prise d'acheter ces places de parc il y a 2 ans, parce que je rappelle que c'est la Municipalité elle-même qui a décidé de revenir sur son engagement, à l'époque, de n'acheter que 25 places sur 50 pour des raisons financières. Nous avons encore à l'époque trouvé un consensus interpartis, pour trouver un montant maximum sur lequel on acceptait de s'engager pour acheter ces places de parc. Je crois, nous l'avons bien dit, personne ne remet en cause, surtout pas le PLR, la possibilité de créer des places de parc à Chernex. Ces places sont maintenant créées. La Fondation dispose de 90 places de parc, c'est plus qu'elle n'en a besoin pour son exploitation. Si nous refusons, si nous revenons en arrière sur notre achat, elle pourra elle-même exploiter un parking privé.

M. Emmanuel Gétaz (ML)

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Je remercie le Président du Conseil d'avoir pris des renseignements auprès du Préfet, parce que, de toute évidence, l'amendement déposé n'est pas légal. C'est évident que, dans la procédure nous ne pouvons pas voir l'entier de la substance d'un préavis et rajouter un autre point de décision qui concerne un autre préavis. Si nous acceptons ce genre de procédure, alors il n'y aurait plus aucune stabilité dans les décisions du Conseil communal. Imaginez simplement que, pendant une séance, une majorité prenne une décision et que la séance suivante, une autre majorité décide qu'il faut renverser cette décision constatant qu'elle est plus forte, elle pourrait à l'infini déposer des amendements vidant de leur substance des préavis et annulant d'autres préavis. Ce n'est pas opérationnel et de ce point de vue-là, je pense que c'est très clair: si ce Conseil communal veut avoir une procédure rigoureuse et compréhensible, il doit absolument refuser cet amendement.

En ce qui concerne le fond, Montreux Libre, dans tous les cas, soutient la création de ces places de parc. Elles sont nécessaires à la population et aux commerçants. Les commerçants de Montreux font un travail remarquable, c'est encore un village où il y a des vrais commerçants, une dynamique, des produits de qualité, du service et évidemment, il faut que l'ensemble de ces commerçants et exploitants puisse compter sur ces places de parc dès que possible. Le village a souffert, depuis de nombreux mois, des travaux qui sont en cours pour l'aménagement de ce quartier.

Dès que ce quartier sera terminé, il faut que les places de parc soient opérationnelles. Il nous paraît absolument absurde de partir dans des procédures, pour, finalement, nous retrouver à la fin avec exactement la même chose, c'est-à-dire l'obligation d'ouvrir ces places de parc pour l'exploitation des commerces et la vie du village et également l'obligation de les avoir équipées.

Maintenant, sur la manière dont les choses se sont passées, il est vrai que de toute évidence la Municipalité n'a pas été claire jusqu'au bout, mais nous avons toutes et tous accepté ce préavis. J'aimerais rappeler au PLR qu'il est largement représenté dans les commissions et qu'il a toute capacité d'envoyer des gens compétents, qui sont capables de poser les bonnes questions pour être sûr que les préa-

vis qui sont ensuite acceptés sont en ordre. Ils n'ont visiblement pas envoyé les bonnes personnes, qui ont visiblement posé les mauvaises questions. Aujourd'hui, il faut qu'ils assument leur part d'erreur. Par conséquent, pour le bien-être du village, la coordination de la fin des travaux et la reprise de l'exploitation sereine du village en ce qui concerne les places de parc et les commerces, nous vous invitons à accepter le préavis, même si nous nous sentons aussi un peu contraints et forcés de l'accepter dans ces conditions. Merci.

M. Tal Luder (UDC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Le groupe UDC ne votera pas les conclusions de ce préavis. Je ne vais pas revenir sur tout ce qui a été dit concernant la transparence. J'aimerais quand même m'adresser à M. Pilloud qui joue un peu sur la corde sensible. Alors oui, effectivement, c'est pour l'accueil de nos aînés. Je veux bien, c'est très important, mais il ne faut pas oublier qu'un EMS, ce n'est pas une œuvre de charité. Je m'occupe de la curatelle de trois personnes en EMS et je peux vous dire que je vois les factures passer chaque mois. Ce n'est de loin pas gratuit et pas subventionné. De ce côté-là, il ne faut pas jouer sur la sensiblerie pour nous affirmer que nous avons absolument besoin de la Fondation et de l'EMS. Là, nous parlons d'un surplus pour le parking.

Nous sommes également surpris de la tournure, de cette coupure en deux.

Apparemment, une majorité de ce Conseil n'a pas compris que cela se passerait comme ça. Je vous invite tout de même à accepter l'amendement, au moins pour prendre la température du Conseil et savoir à quel point il est mécontent. Suivant le score obtenu, j'aimerais avoir une réaction de la Municipalité pour nous indiquer si elle peut faire quelque chose comme améliorer le préavis, ou si nous pouvons aussi nous référer à l'article 127 pour renvoyer un objet à la Municipalité pour une nouvelle proposition. Je vous remercie.

M. le Président

Je vois qu'il y a encore plusieurs prises de parole. Je vous demanderai d'être le plus concis possible. Comme il y a quatre prises de parole PLR et une socialiste pour panacher les choses, je vais

donner la parole au groupe socialiste.

M. Nicolas Büchler (SOC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je serai relativement court dans mon intervention. J'ai, à titre personnel, participé à la séance de commission qui a eu lieu il y a deux ans concernant l'achat des places de parc. Nous avons effectivement trouvé un deal, qui visait à diminuer le nombre de places de parc, pour diminuer le coût financier global de la commune. Je m'en étais à titre personnel réjoui. Néanmoins, c'est dans ce contexte-là que j'avais appris l'histoire de l'entier du projet et je pense qu'il est important de s'en souvenir avant de procéder au vote. Si nous nous souvenons bien de l'histoire du projet, la demande première de disposer d'autant de places de parc dans cet endroit, venait en l'occurrence de la Municipalité, respectivement de la commune. C'est en tout cas ce que nous avaient affirmé les représentants de la Fondation à l'époque. C'est-à-dire qu'il leur avait été demandé d'aller creuser plus profondément dans la roche de Chernex, qui est une roche très sympathique à creuser, pour pouvoir disposer de 50 places de parc à l'intention du village.

Nous avons finalement décidé de n'acheter que 25 places pour des raisons de coût - et encore une fois je salue le choix du Conseil à ce moment-là. Néanmoins, ce sont déjà 25 places de parcs qui se retrouvent aujourd'hui sur les bras du maître de l'ouvrage de la Fondation qui devra les exploiter, respectivement les financer sans l'apport communal. Voilà pour le petit rappel historique.

Personnellement, il y a deux choses qui me choquent dans l'amendement qui est déposé aujourd'hui. Deux éléments qui, en règle générale, sont quand même plutôt importants aux yeux des grands partis politiques historiques en Suisse.

Le premier, c'est la question de la stabilité politique.

Vous savez que c'est ce qui est loué année après année dans toute la Suisse et dans toute l'Europe, c'est la stabilité politique Suisse: Les décisions prises par une majorité au pouvoir sont mises en œuvre, même si la majorité change. Ce premier rappel concerne la stabilité politique.

Et puis le deuxième rappel que je souhaitais faire, c'est celui de la stabilité économique. Nous avons entendu une partie de ce Conseil, je pouvais entendre ces arguments-là à l'époque, de la complexité pour les investisseurs de venir investir à Montreux quand une initiative populaire peut détruire un projet et coûter à ces derniers.

Tout ce que cela a pu coûter, en prenant par exemple les Grands Prés. C'était dans le cadre d'une initiative populaire et le résultat je le respecte, vous le savez bien.

Néanmoins, aujourd'hui, si c'est le Conseil communal qui commence à décourager les investisseurs à venir investir dans notre commune, avec la situation dans laquelle nous nous trouvons aujourd'hui, notamment en termes d'aménagement du territoire.

Je suis à titre personnel interloqué que ce soient des investisseurs privés ou des investisseurs parapublics qui, non, ne «se font pas des magots» sur le dos de leur résidentes et résidents. Je vous invite à refuser cet amendement et je vous remercie de votre attention.

Mme Anne Guyaz (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, chers collègues,

J'ai grandi à Saint-Légier, j'ai 53 ans. Ce qui fait que la Fondation Eben-Hézer est dans mes racines sociogéographiques. Les résidents de ce que nous nommons alors «la Cité des Enfants», puis «la Cité des Genévriers» sont de ma génération. Je les ai rencontrés lors de journées spéciales avec l'école ou avec la paroisse. Je les ai aussi vus dans le train ou au cirque. Les enfants de leurs éducateurs étaient mes camarades de classe et eux, comme d'autres, allaient après l'école voir leurs grands-parents au Home Salem.

La Fondation Eben-Hézer fait pour moi partie de ma vie, comme si c'était un membre de ma famille. Pourtant, au vu des deux préavis qui la concernent et dont nous discutons ce soir, je ressens un certain malaise. J'ai l'impression que nous nous retrouvons dans une situation de vache à lait pour la Fondation. Je sais tout ce qu'elle fait pour ceux qui en ont besoin, mais je ne suis pas d'accord de payer une facture insensée pour des places de parc dans le village de Chernex. Pas parce que je ne veux pas de places de parc, même si je n'ai

Clin d'



L'EXOTIQUE

Montreux

Bijoux en pierre fines et argent, minéraux bruts et polis,
Bouddhas, bols japonais, bougies, idées cadeaux

*Notre équipe
à votre service!*

Grand-Rue 16
021 963 43 10
info@exotique-montreux.ch



PHARMACIE  DE VILLENEUVE

Loïc Girod

Pharmacien responsable

Grand Rue 32 1844 Villeneuve
Tél. 021/960.10.52 Fax 021/960.37.04
www.pharmaciedevilleneuve.ch



« Une agence immobilière professionnelle, expérimentée et proche de ses clients »

1820 Montreux - Grand-Rue 98 - +41 21 962 70 50 - info@cgs-immobilier.ch

Bienvenue chez vous!

www.cgs-immobilier.ch



Sellerie auto,
moto, bateaux,
Stores toiles,
NOUVEAU:
Shop Nautic,
accessoires divers

Z.I. La Foge G - Rte des Châtaigniers 19 - 1815 Clarens-Chailly
079 797 63 40 info@gr-sellerie-bache.ch

Agence de Montreux
Grand'Rue 3, 1820 Montreux
T 021 965 30 45
www.vaudoise.ch



RIVIERA BEAUTE

Nouveau Soin ENDOSPHERES

Cellulite Lissée-Remodelage-Fermeté

Drainant-Ideal contre Lipodème

Devis sur demande - Forfaits disponibles

Séance découverte à 59 Fr.-

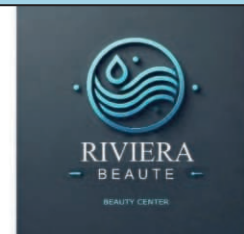
Paiements en plusieurs fois possibles

Riviera Beauté

021 532 22 22

Av des Planches 20 A, 1820 Montreux

info@rivierabeaute.ch



Bon pour 5 séances offertes dès 10 achetées



Beni Candy

Votre partenaire grossiste en confiserie pour booster vos ventes. Beni Candy SA accompagne les professionnels avec une sélection pointue de confiseries, bonbons et nouveautés tendances — livrées rapidement, au bon prix et prêtes à performer en rayon !

Bienvenue dans l'univers de **Beni Candy**,
là où le sucre est roi et où le sérieux porte un nez rouge.

Ce qu'on aime, c'est quand vos rayons pétillent
et que vos clients repartent avec la banane !

Beni Candy SA
Zone Industrielle D140, 1844 Villeneuve
+41 79 759 18 44, info@benicandy.ch

pas de permis, ni de voiture, mais parce que je trouve qu'il y a eu des incompréhensions et une mauvaise communication concernant ce projet. Je veux croire en la Fondation, qu'elle est capable de prendre la bonne décision pour le village de Chernex dans lequel elle arrive, mais je ne veux pas croire que la commune doive absolument payer le prix fort. Merci pour votre attention.

M. Samuel Roch (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je confirme que l'amendement sera maintenu et je comprends que sa légalité ou légitimité puisse être discutée.

Je me permets de vous rappeler que le Conseil a voté, un préavis avec une conclusion similaire à mon amendement en 2020, dans le préavis 02/2020. Certes le contexte n'était pas le même puisque les objets politiques sont différents, c'est une certitude, mais la finalité de la demande est la même. À ma connaissance aucune illégitimité n'avait été discutée.

Pour le deuxième point que je me permettrai d'appeler l'unité de matière, je vous rappelle tout de même qu'il du même objet discuté dans les deux préavis et que de manière imagée, il s'agit de deux tranches du même saucisson, merci M. Haldi pour l'image. Concernant la stabilité politique et financière je suis d'accord qu'il est très important de la maintenir et c'est dans ce sens-là que notre collègue M. Lepêtre déposera son postulat en fin de séance.

M. Vincent Haldi (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, Pour avoir été dans la même commission, je voudrais revenir sur les propos de M. Büchler qui présente l'historique du projet un peu de la manière qui l'arrange. Je tiens quand même à rappeler qu'historiquement la commune avait demandé à acheter 50 places de parc estimées à 50'000 francs à l'époque. C'est à la suite de l'augmentation des places à 90'000 francs qu'elle a décidé de n'en acheter que 25. Ce qui était très intéressant il y a 2 ans en commission, c'est que nous avions des représentants de la Fondation et des architectes. Nous nous sommes rendu compte qu'au moment de réaliser le projet, qu'ils auraient pu modifier leur creuse du parking et répondre avec les 90

places de parc demandées maintenant.

S'ils ne l'ont pas fait, c'est uniquement pour ne pas passer par le biais d'une enquête complémentaire, à la suite des nombreux recours qu'il y avait eu à l'époque lors du dépôt du premier projet. Car c'est un risque pour le promoteur, ces places de parc coûtent très cher. Maintenant qu'elles sont créées, soit ils les exploitent, soit, si l'acceptation du préavis 07/2024 devait être remise en cause, j'invite la Municipalité à reprendre langue avec la Fondation pour arriver à retrouver un accord qui soit acceptable pour ce Conseil. Je rappelle que personne n'est opposé à acheter des places de parc, mais, par contre, pas à un prix pareil et avec une procédure comme celle-là. Merci de votre attention.

M. Tal Luder (UDC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Vu que nous allons voter un amendement, je demande par la suite, que l'article 127 soit invoqué: «Le Conseil peut décider du renvoi de l'objet en discussion à la commission qui l'a examiné ou à la Municipalité pour complément d'informations ou nouvelle proposition». Dans le cas où l'amendement serait refusé, je souhaite que le Conseil se prononce sur le renvoi du préavis à la Municipalité.

M. Dominik Hunziker (IND)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je souhaite juste amener un élément. Par rapport à la «méchante Commune de Montreux», comme le disent certains. Je vous rappelle juste que la Commune de Montreux a vendu deux maisons pour 730'000 francs, cela fait à peu près 350'000 francs pour une maison dans une zone à forte densité. Je pense que le cadeau a été fait à cette Fondation, nous avons été très gentils. La Municipalité m'avait répondu qu'elle était estimative avec ses maisons.

Moi, je vous donne un contre-exemple. Le chalet qui se trouve à côté de chez moi a été vendu il y a 2 mois, cette personne était sous tutelle, l'estimation a été faite par l'État, ce chalet avec un toit en amiante, en zone agricole, dont la dernière rénovation a été faite en 1980, a été vendu à 530'000 francs à 1'300m d'altitude. En vendant ces deux mai-

sons dans une zone à forte densité, nous avons vraiment fait un cadeau à la Fondation, nous ne lui devons vraiment rien et nous avons fait notre part.

M. Frédéric Croset (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

C'est la première fois que je prends la parole ce soir. Je suis quelque peu étonné de cette demande de préavis complémentaire. Personne ne remet en cause la nécessité de places de parc à Chernex. Par contre, ce que je n'accepte pas, c'est d'être pris en otage au sein de ce Conseil communal pour des demandes de financements complémentaires et j'invite la Municipalité à retirer ce préavis. J'abonde dans le sens du dépôt de cet amendement parce que je n'accepte pas de devoir payer pour des choses qui, implicitement, devaient être comprises par le promoteur. J'invite réellement la Municipalité à retirer sa demande de préavis et à se remettre à la table des négociations avec le promoteur, parce que je ne comprends pas pourquoi le Conseil communal aujourd'hui doit payer des choses, qui, implicitement, n'ont pas à être payées par le contribuable.

M. Vincent Tschopp (ML)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Ce n'est pas pour défendre la Municipalité ou qui que ce soit, mais il y a un point qui a été discuté devant la commission, c'était le fait que certains agencements du parking seraient pris en charge par la Commune, car la Municipalité ne souhaitait pas que la Fondation les prenne en charge, reçoivent des factures aléatoires et des coûts de gestion inutiles. Je pense qu'il serait bien de la part de la Municipalité de nous redonner des précisions, avec peut-être une estimation des coûts éventuels et des économies par rapport à ce sujet, parce que c'est quelque chose que nous avons tendance à oublier. Je ne sais pas si j'ai été clair pour tout le monde.

M. Caleb Walther, Municipal

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil communal, Mesdames et Messieurs du public, Mesdames, Messieurs de la presse, chères et chers collègues,

Il est toujours un peu compliqué de prendre la parole après autant

d'interventions et je ne prétends pas répondre à chacune d'entre elles. Je m'excuse si j'en oublie et je reprendrai la parole au besoin, si vous deviez estimer ne pas avoir eu de réponse votre question.

Tout d'abord, je rappelle, en réaction à ce que nous venons d'entendre, à savoir que la Fondation serait «des promoteurs» et l'affirmation que des cadeaux ont été faits: La Fondation a des buts d'intérêts publics et il est assez fréquent que des communes soutiennent activement des Fondations pour réaliser des EMS sur leur territoire. Prenons par exemple, dans un milieu urbain, l'EMS de Coteau-Muraz, dont le terrain a été mis à disposition par la commune via un DDP dont la rente a été fixée à 0 francs par la Commune. En comparaison avec un projet comme celui-ci, nous pouvons dire que la commune a été assez stricte, voire habile vis-à-vis de la Fondation, vu que, comme l'a rappelé M. Hunziker, plutôt que de mettre à disposition gratuitement la parcelle pour pouvoir continuer à loger nos aînés dans le village, nous avons pu vendre nos bâtiments.

Je le rappelle, car je crois que cela a été dit par M. Pilloud, cette Fondation répond à des buts d'intérêts généraux qui sont cadrés et elle est financée essentiellement par le Canton, mais aussi par les pensionnaires, pour atteindre ses buts. Il ne s'agit pas pour elle d'investir dans des parkings.

Comme le disait M. Hunziker, des éléments en faveur du village ont été promis par les Autorités. Oui, cela reste d'actualité, car c'est bien la réalisation de ce projet d'EMS et de crèche, dans son ensemble, qui permettra à la commune d'améliorer certains aspects de la vie villageoise. En particulier, de diminuer l'impact des voitures stationnées sur le domaine public, de permettre de libérer un espace pour faire une place du village et, éventuellement, dans le cadre de ce réaménagement, de déplacer les WC publics. Ces choses-là, elles demeurent, elles sont toujours possibles. Mais vu ses statuts, il est clair tant du côté de la Fondation que de la Municipalité, que la Fondation ne peut pas financer des projets d'intérêts publics certes, mais relevant d'enjeux communaux, voire strictement villageois. Par exemple pour le congélateur, il est impossible que la Fondation finance son remplacement, même si certains ont pensé que tout allait

GLOBE

— MANAGEMENT —
EVENTS & CONSULTING

MYRIAM DAFFLON

CONSULTANT
PROMOTEUR ÉCONOMIQUE

M +41 79 343 48 78
BLUEWORLD@BLUEWIN.CH

GLOBE 11
MANAGEMENT EVENTS & CONSULTING
ROUTE D'ANZÈRE 55
CH-1972 ANZÈRE (VS)



AU SERVICE DE VOS FAÇADES

1816 Chailly-Montreux - 021 964 20 19 - www.kenitex.ch

AXIHOME[®]

***Votre projet immobilier,
notre passion.***

Rte des Deux-Villages 47 - 1806 Saint-Légier
Tél.: 021 943 49 90 - Mail: info@axihome.ch



**Nous valorisons et achetons
vos terrains pour: bâtiments, villas,
plan de quartier...**

Pour toutes régions.

À NOS FRAIS !

Grand-Rue 92
C.P. 1526
1820 Montreux 1



Bureau : +41 (0)21 966 55 65
Fax : +41 (0)21 966 55 69
E-mail : info@bemax-sa.ch

SORRENTINO

- Chauffage • Sanitaire • Solaire
- Détartrage • Pompe à chaleur • Pelets
- Bois • Ebouage • Dépannage



Buderus
technique de chauffage SA

MONTREUX - SAINT-LÉGIER

021 943 23 41

079 321 01 01

sorrentinosa@sunrise.ch





Votre imprimeur **éco-responsable** sur la Riviera et dans Chablais

à Renens, Aigle et sur pcl.ch

Joignez-vous à notre démarche durable!



Comptabilité | TVA | Facturation
Salaire | Fiscalité | Audit
Création d'entreprise

Au service des entreprises et des particuliers depuis 20 ans.
Contactez-nous!

+41 21 961 11 46

info@fiduciaire-antoniadis.ch



BRAVATA^{SA}
| Plâtrerie | Peinture | Isolation

Ch. de Praz Roussy 2
1032 Romanel-sur-Lausanne
Tél. 021 922 24 58
Fax 021 922 24 59

Carrosserie du Crêt SA

Peinture au four / Marbre universel Celette



HALIL HEBIBI
Administrateur



Route de la Rivaz 18 | 1844 Villeneuve
Tél. 021 960 11 86 | Mobile 079 732 33 43 | Fax 021 960 18 36
carrosserie.du.cret.sa@bluewin.ch



ESTELEC SA RIVIERA

Entreprises générales d'électricité, actives dans le
Chablais Vaudois **depuis plus de 40 ans**

Installations électriques - Téléphonie - Câblage informatique



Zone Industrielle C114 – 1844 Villeneuve
021/968.20.68 – info@glappeysa.ch

Metal Assistance SA

Portes de garage – Abri PC
Ventilation – Boîtes aux lettres

Zone industrielle C114 - 1844 Villeneuve
Tél. +41 21 960 42 30
E-mail: info@metalassistance.com
www.metalassistance.com



PLÂTRERIE - PEINTURE - RENOVATION - FAÇADES



Ch de Baugy 3
1815 CLARENS

Mobile: 079 683 33 02

info@ltpeinture.ch
www.ltpeinture.ch



Official Partner

Alexandre GOUMAZ

Diplômé fédéral en assurances
Agence de Montreux
Avenue du Casino 50
1820 Montreux
Mobile: 079 212 70 54

Courriel: alexandre.goumaz@bluewin.ch

MONTREUX

JULIEN VOLET SA

SERVICES IMMOBILIERS - REAL ESTATE SERVICES



10 ANS D'EXPERTISE ET D'ENGAGEMENT À VOS CÔTÉS (2016-2026)

WWW.JULIENVOLET.CH

 **Electro'Dep** Sarl
Votre spécialiste électroménager

RÉPARATION TOUTES MARQUES

Astrit Demaj
Gérant

079 446 07 07

Rue de la Gare 23 - 1820 Montreux
info@electrodep.ch
www.electrodep.ch

PNEUS NICOLA

Pneus Nicola | Route des Colondalles 18 | 1820 Montreux

Nicola Iamartino
Tél. +41 21 963 13 14
www.pneu-montreux.ch

Votre spécialiste automobile
et en pneumatique
au cœur de la Riviera





Perréaz
Paysagiste
Entretien d'immeuble

www: prodirectories.net/perreazpaysagiste

Nettoyage de votre véhicule AU RATON LAVEUR

**Nouveau à
Chailly-Montreux**
Lavage de votre
voiture.

 les prestations

Dès 50.-
&
On vous prête
une voiture
gratuitement

Intérieur et extérieur
Sur rendez-vous au
021 964 31 91

**Rte des Châtaigners 3
1816 Chailly-Montreux**
*Véhicules spéciaux
et très sales tarif sur devis



être gratuit. Encore une fois, les promesses qui ont été faites sont toujours réalisables, mais leur financement devra être assuré par la Commune et par la Fondation via le financement du Canton et des pensionnaires.

Nous n'allons pas refaire l'histoire, il a été évoqué. A titre personnel, quand j'entends un conseiller communal s'étonner que le Parti socialiste défende un projet de places de parc, je m'étonne à mon tour: ce projet est nécessaire pour pouvoir libérer l'espace public en surface et ainsi permettre d'améliorer la qualité de vie du village. Maintenant, quand ce même conseiller communal accuse le Parti socialiste de défendre sa Municipalité, permettez-moi de le rappeler sous forme d'une question rhétorique: de quelle Municipalité parle-t-on? Car nous parlons d'un projet d'il y a 10 ans. C'est effectivement, il y a 10 ans que nous avons demandé, au Conseil communal et Municipalité, dans le cadre d'un plan partiel d'affectation, de réaliser 50 places de parc publiques. Il s'agit aujourd'hui de financer les implications naturelles de cette décision.

Comme je le disais avant, il a toujours été évident que la Fondation ne pouvait pas financer un tel investissement. Nous avons pu négocier de ne pas acheter ces 50 places de parcs, arguant de l'augmentation des coûts. Cela nous permet de quand même créer des places de parc, mais sans être liés à l'achat de 50 places plus chères, lié aux coûts factuels de la construction, notamment des mètres cubes important à creuser pour réaliser ces places de stationnement supplémentaires, je n'y reviens pas.

Finalement, aujourd'hui, nous nous retrouvons dans une situation qui n'est pas aussi inconfortable que certains le précisent, il y aura bel et bien des places de parc. Elles bénéficieront aux habitantes et habitants du village, qui pourront louer, via un bail, des places précises et ça ils devront le faire auprès de la Fondation. Les places de parc en mains de la Commune bénéficieront, quant à elle, à l'ensemble des visiteurs, clientes, clients du village, avec un tarif à l'heure. Si vous acceptez ce préavis, dans la continuité de l'achat déjà décidé, la commune fera sa part. Ainsi, le projet reste cohérent par rapport aux objectifs définis il y a une dizaine d'années.

Financièrement, oui, cela coûte cher, mais nous vous mettons au

défi de trouver comment réaliser les places de parc à Chernex sans creuseret vu la nature du sol ce n'est pas si simple. Je me suis visiblement mal exprimé en commission: le préavis d'achat de places de parc mentionnait que la Fondation prenait à sa charge l'investissement des équipements. Cela signifiait, en échange, qu'elle allait refaire financer cet investissement à la commune via des rentes annuelles. C'est ce qu'évoquait M. Tschopp.

C'est difficile d'estimer les économies futures entre ce que la Fondation investirait et l'arrangement pour amortir celui-ci et un financement direct par la Commune, tel que proposé par la Municipalité.

Par contre, peut-être que ce n'était pas assez explicite, mais la Municipalité est revenue avec un deuxième préavis, afin de ne pas cacher l'amortissement de cet investissement dans les comptes communaux s'il avait été assuré par la Fondation. Il nous a paru plus juste, plus correct de venir avec un préavis qui précise quelles sont les charges de la commune pour équiper ce parking. Mais, il aurait été possible à la Municipalité de ne pas revenir avec ce préavis et de simplement payer des rentes annuelles dans le cadre des comptes communaux et vous n'auriez peut-être rien vu si nous avions imputé ça dans des lignes comptables bien choisies.

Nous sommes un peu tous les mêmes dans cette situation, aujourd'hui: nous aimerions bien avoir plus pour moins cher. Evidemment, vous pouvez dire que cela coûte trop cher et je peux comprendre les calculs de certaines personnes. Mais aujourd'hui, il s'agit du juste coût pour un tel parking. Si nous ne réalisons pas ce parking ou si nous ne l'exploitons pas, nous ne pourrions pas être cohérents sur la suite du projet et devons probablement mettre de côté le projet de réaménagement du village, par exemple de la place, mais aussi d'autres rues et ruelles qui sont régulièrement encombrées par du stationnement.

Si aujourd'hui vous revenez en arrière sur l'achat ou si vous refusez son équipement, nous n'allons pas facilement trouver de solution et la Fondation aura un réel problème. Je ne peux pas vous dire comment elle va le résoudre, mais sans doute qu'elle ne trouvera pas le financement auprès du Canton.

Aujourd'hui, il est bien hasardeux de dire qu'elle pourra se débrouiller en investissant et exploitant elle-même ce parking. Ce n'est pas dans les buts de cette Fondation et nous ne pouvons pas vous dire prédire la suite.

Ce que nous pouvons dire c'est que nous avons formulé il y a une dizaine d'années, une demande d'une cinquantaine de places publiques. Récemment, nous avons trouvé un arrangement malgré la hausse des coûts pour avoir ces 50 places publiques exploitées et proposées au public. La Municipalité estime que la commune doit faire sa part, par cohérence avec les décisions antérieures et dans l'intérêt de Chernex. Ce préavis complète cette part-là de manière transparente. J'entends que certains estiment que vous êtes devant le fait accompli, cela aurait pu être pire. Je ne sais pas si c'est une bonne nouvelle, un bon argument, mais en tout cas, cela vous permet de vous prononcer.

Encore une fois, nous ne pouvons pas dire aujourd'hui, le cœur léger, que la Fondation se débrouillera avec ces 50 places et nous l'avons évoqué en commission: libérer de l'espace public a pour intérêt l'augmentation de la qualité de vie du village et de l'accueil de ce village. Si ce n'est pas forcément quelque chose de rentable pour la commune, ce ne le sera pas forcément plus pour la Fondation. Je vous remercie de votre écoute.

M. Frédéric Croset (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les municipaux,

Ce n'est pas dans mon habitude de prendre la parole après la Municipalité, mais je suis désolé, avec ce préavis le Conseil communal est pris en otage et ce n'est pas acceptable. Je n'étais pas là lors de la décision préalable il y a quelques années. Nous ne parlons pas du prix qui est astronomique par rapport à des places de parc, à Chernex.

Je suis désolé, je ne soutiendrai pas ce préavis à tout prix. J'invite la Municipalité à le retirer et à retourner à la table des discussions avec, appelez-le comme vous le voulez, la Fondation, ou le promoteur. Aujourd'hui, il nous est demandé de dépenser de l'argent public, des deniers qui sont issus des revenus des contribuables pour quelques places de parc. Je ne soutiens

pas ce préavis et je vous invite à le refuser.

Je soutiens l'amendement et je suis quelque peu étonné d'entendre la Municipalité dire qu'il n'est pas recevable, parce que les décisions du Conseil communal sont de son autorité.

Ce qui peut être décidé peut être retiré, je suis quelque peu surpris, car il y a déjà eu des décisions antérieures. Je suis désolé, je ne soutiens pas ce préavis.

M. Caleb Walther, Municipal

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

M. Croset, à quel moment ai-je indiqué que l'amendement était irrecevable? Il me semble que ce n'est pas le cas. Maintenant, quand vous mentionnez le fait que ce type de modification a déjà été prise en compte, je tiens quand même à préciser que si vous calquez cet amendement sur celui qui avait été inscrit dans les conclusions dans le cadre du préavis sur le 2M2C, seul exemple que j'ai en tête, rappelons qu'il faisait suite à un refus du projet par la population. C'était surtout pour acter formellement le fait que l'annulation ne portait pas que sur le financement du projet, mais sur le projet lui-même, par souci de clarté. L'analogie qui a été faite sur ce précédent est fragile, car elle ne prend pas en considération le refus de ce projet par la population. Il s'agissait simplement d'une clarification dans le deuxième préavis, presque superflue, précisant que nous arrivions avec un nouveau financement du projet du 2M2C et un nouveau projet, le projet «1.2» et que le projet 1.0 n'avait donc plus lieu d'être.

Cette clarification était d'autant plus utile qu'il y avait un flou sur la légalité de la votation. Je ne vais pas refaire un historique plus profond sur cette question-là. Mais je voulais juste rappeler que la Municipalité ne s'est pas prononcée ce soir sur la légalité ou non de cet amendement.

J'ai simplement dit ce qui est une évidence, c'est qu'une Fondation qui est payée pour exploiter des lits d'EMS. Si elle se retrouve à devoir exploiter 50 places de parc, cela va être compliqué vis-à-vis du Canton de justifier son modèle d'affaires et il n'est tout simplement pas possible d'anticiper la manière dont elle s'en sortirait, ni comment la commune pourrait s'en sortir eu égard à ses engagements déjà pris. Je vous remercie.

M. Vincent Tschopp (ML)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Lors de la séance de commission, il y avait eu quelques petits soucis avec les prévisions budgétaires, notamment pour les estimations AVS qui avaient été corrigées etc. La Municipalité devait revenir devant le Conseil avec une estimation des revenus, des charges de bornes électriques - puisque l'électricité était facturée - mais nous n'avions aucune estimation du revenu généré par lesdites bornes et par cette électricité. Cela pourrait peut-être aider certains, si vous arrivez à nous donner l'estimation que vous nous aviez promise pour aujourd'hui?

M. Caleb Walther, Municipal

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

M. Tschopp, effectivement, nous avons clarifié certaines choses. Il restait des scories au niveau des charges AVS qui n'étaient plus à financer, comme précisé en cours de séance. Nous avons transmis quelques informations complémentaires à votre Président, notamment sur la nature des bornes. Aujourd'hui, il n'y a pas de contrat d'exploitation signé par rapport à ces bornes et c'est difficile d'émettre des montants, en termes de budget nous espérons qu'il sera bénéficiaire. Nous exploitons déjà certaines bornes, propriétés de la commune, comme ce serait le cas ici. Dans ces situations, il y a quelques centaines de francs forfaitaires d'exploitation du système et puis, après, une facturation de 10 % d'électricité vendue au client. Mais, c'est difficile de dire aujourd'hui quel sera le bilan. Nous pouvons espérer quelques milliers de francs de bénéfices par année sur cette partie-là, mais c'est une approximation à la louche.

C'est pourquoi nous n'avons pas été plus loin dans ces calculs, même s'ils pourraient, comme vous le dites, peut-être convaincre certaines personnes que la situation n'est pas si catastrophique. Ces quelques bénéfices, en regard des coûts, ne rendraient pas le projet rentable et c'est dans ce sens-là, que nous ne sommes pas allés beaucoup plus loin dans les analyses financières. La certitude est que plus ces places de parc seront utilisées, plus ce sera intéressant financièrement, notamment pour les bornes de recharge. Cela peut être quelque chose qui

serait aussi intéressant pour des habitantes et habitants du village qui auraient peut-être leur propre place de stationnement, mais pas la possibilité de charger leur véhicule, d'avoir cette prestation supplémentaire, au bénéfice du village. Nous n'avons pas cherché des chiffres ou dit "super, nous allons gagner 4'700 francs de plus que prévu." Mais c'est de l'ordre de quelques milliers de francs si les choses se passent comme nous l'espérons.

M. Tal Luder (UDC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je ne suis pas convaincu par les propos de M. Walther concernant l'inutilité ou le fait que ces places resteraient sur les bras de la Fondation et qu'elle ne pourrait rien en faire. Finalement, exploiter des places de parc pour en faire des boxes ou des entrepôts, si cela permet de faire tourner l'institution, je ne vois pas où serait le problème. Enfin, ce n'est pas à nous de le dire si c'est refusé. Ensuite, après que vous avez longuement servi ce Conseil municipal, je ne peux pas passer à côté de la petite mine explosive que vous venez de lui laisser. Je pense que vos propos doivent passer à la postérité. Si je vous ai bien compris, la Municipalité est suffisamment habile pour pouvoir camoufler des lignes d'écriture que ce stupide Conseil communal ne saura pas détecter. Je vous remercie pour cette excellente boutade.

M. le Président ouvre la discussion sur l'amendement de M. Roch.

M. Olivier Müller (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je ne vais pas revenir sur la légalité ou non de l'amendement. Je pense qu'il est probablement légal, comme il y a des éléments nouveaux, mais je ne vais pas revenir là-dessus. Vous avez dit que si nous n'étions pas d'accord, nous pouvions faire recours au Conseil d'État. Le recours au Conseil d'État, doit se faire dans les 20 jours dès la décision attaquée. Or, la décision attaquée, c'est celle de 2024, il est trop tard.

La manière de faire, c'est que les gens qui sont d'accord avec l'amendement sur le fond, le vote et s'il est accepté les gens qui ne sont pas d'accord avec la manière de faire, font eux recours au Conseil d'État.

M. le Président

Comme je l'ai dit, M. le Préfet m'a communiqué, que s'il y a des éléments nouveaux, le délai de recours serait rouvert. Je ne suis pas juriste comme vous, chacun se fera son opinion et nous ne déterminerons pas s'il est recevable ou pas.

M. Vincent Haldi (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, Je ne suis pas juriste non plus, mais je pense qu'il y a un aspect de recours subjectif, c'est-à-dire que les éléments qui auraient dû être intégrés dans préavis 07/2024, nous les avons appris seulement lors du dépôt de ce préavis. Pour moi un recours est tout à fait pertinent par rapport à cet aspect.

Je tiens à préciser la position du PLR, il n'est pas opposé à l'achat de places de parc dans l'EMS de Chernex Village. Le PLR n'accepte pas le prix qui nous est proposé par la Municipalité ce soir. Je répète que si l'amendement que nous déposons ce soir devait être accepté, cela ne veut pas dire que nous arrêterions complètement. Si la Municipalité veut revenir avec un nouveau préavis nous serions tout à fait disposés à entrer en matière.

M. Emmanuel Gétaz (ML)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

J'aimerais rappeler à ce Conseil les conséquences de l'acceptation de cet amendement. C'est la désynchronisation complète de la mise à disposition de ce parking par rapport à l'ensemble du chantier et de la fin de ce dernier. Il s'agira d'une période d'incertitude qui pourra, si nous commençons à parler de recours, durer des mois, peut-être même une année, nous ne savons pas.

Il y a des gens qui vont aller au Tribunal Fédéral: voter cet amendement c'est créer la chienlit dans ce village par rapport à tout ce qu'ils ont déjà vécu. Les gens de Chernex en ont assez aujourd'hui et veulent pouvoir récupérer le centre de leur village, que ce village soit utilisable par les commerçantes et commerçants qui veulent bénéficier d'une situation de parking sereine et qu'ils puissent faire de la promotion pour leur commerce.

Tout ça va être complètement bloqué pendant des mois, voire

des années si nous acceptons cet amendement, parce qu'il renvoie tout le projet à une espèce de case départ, sans jeu de mots, où nous ne savons absolument pas où nous irons. Pour moi, je suis désolé, ce processus n'a peut-être pas été idéal, mais aujourd'hui il faut penser aux gens de Chernex, en refusant cet amendement et en acceptant le préavis pour permettre au village de Chernex de revivre dans la sérénité, après des mois, voire des années de chantier. Je vous remercie de votre attention.

Vote de l'amendement de M. Roch

1. Supprimer les points 1 à 4 des conclusions, soit:
1. ~~d'autoriser la Municipalité à entreprendre l'équipement et l'exploitation de vingt-cinq places de stationnement dans le futur parking en ouvrage du projet «Chernex Village»;~~
2. ~~de lui allouer à cet effet un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 434'000.00 TTC au maximum;~~
3. ~~de couvrir tout ou partie de cette dépense par les fonds disponibles en trésorerie et d'autoriser la Municipalité à recourir si nécessaire à l'emprunt pour le solde à souscrire aux meilleures conditions du marché;~~
4. ~~d'autoriser la Municipalité à signer tous actes ou conventions en rapport avec cet objet.~~
2. ajouter un point 5 aux conclusions, soit:
5. d'annuler la décision du Conseil communal du 15 mai 2024 acceptant le préavis No 07/2024 de la Municipalité au Conseil communal tel qu'amendé relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 1'750'000.- TTC au maximum pour l'achat de vingt-cinq places de stationnement dans le futur parking en ouvrage du projet «Chernex Village»

VOTE l'amendement est accepté par 38 OUI, 35 NON et 10 ABSTENTIONS.

M. Olivier Gfeller, Syndic

Monsieur le Président, Mesdames les conseillères, Messieurs les conseillers, Je vous demande une suspension de séance.

M. le Président suspend la séance pendant 10 minutes. La séance reprend à 21h25, il donne la parole à M. le Syndic.

LOCATION DE BATEAU AVEC PILOTE - BOAT RENTAL WITH DRIVER

OFFREZ OU OFFREZ-VOUS UN BON CADEAU!



SPECIMEN

Bon Cadeau
valeur

Fr. 360.-

Pour une croisière de 1h30 avec
apéritif de 1 à 6 personnes offert

SPECIMEN

Bon Cadeau
valeur

Fr. 460.-

Pour une croisière de 1h30 avec filets de perches
du Léman dans un restaurant pour 2 personnes
(boissons non-comprises)

SPECIMEN

Bon Cadeau
valeur

Fr. 400.-

Pour une croisière de 2 heures de 2 à 6 personnes
avec plateau apéritif

SPECIMEN

Bon Cadeau
valeur

Fr. 600.-

Pour une croisière de rêve de 3h00
de 1 à 6 personnes

SPECIMEN

Bon Cadeau
valeur

Fr. 400.-

Pour une sortie pêche aux brochets (4 h 00),
1 à 3 personnes

SPECIMEN

Bon Cadeau
valeur

Fr. 1200.-

Pour une croisière spéciale de 4h30
avec restaurant à découvrir pour 4 personnes
(boissons non-comprises)

M. Olivier Gfeller, Syndic

Monsieur le Président, Mesdames les conseillères, Messieurs les conseillers, La Municipalité retire ce préavis.

M. le Président

Merci Monsieur le Syndic. Le préavis étant retiré, je vous propose de passer au point suivant de l'ordre du jour.

7.2 Sur le préavis No 18/2026 relatif à l'octroi d'une subvention de CHF 98'500.- en faveur de la Fondation MAG pour la réalisation du salon d'art Montreux Art Gallery, à financer par un crédit complémentaire au budget 2026 et par voie budgétaire pour l'édition 2027. (Rapp M. José Jorge).

M. José Jorge (SOC) président-rapporteur, n'a rien à ajouter.

M. le Président ouvre la discussion générale.

M. Florian Manzini (VER)

Monsieur le Président, Chères et Chers collègues,

Je tiens tout d'abord à remercier les organisateurs de l'édition 2026 du MAG, Madame Elvira Moreira et Monsieur Patrick Bürgin, pour les réponses exhaustives fournies à mes collègues et moi-même lors de la séance de commission. Celles-ci ont permis de démontrer leur motivation et leur conviction d'insuffler un nouveau souffle à la manifestation. Fort de ce constat, le groupe des Vert-e-s soutiendra le préavis relatif à la subvention communale en faveur du MAG. Toutefois, nous resterons attentifs aux questions de gouvernance, de la transparence sur les comptes et des relations avec les artistes locaux. Nous souhaitons notamment qu'un bilan détaillé de l'édition à venir puisse être transmis à ce Conseil avant l'édition 2027. Je vous remercie de votre attention.

Mme Anna Krenger (DA)

Monsieur le Président, Chères et Chers collègues,

Le groupe de Décroissance Alternatives n'est pas convaincu par ce préavis. Peut-être qu'il y a une nouvelle vision, une nouvelle manière de manager le projet du MAG mais, dans les faits, nous ne voyons pas exactement les nombreuses différences évo-

quées au niveau de la gestion. Donner de l'argent public à une Fondation qui le donne ensuite à une SÀRL qui, elle-même, n'a pas l'obligation de fournir des comptes détaillés de tout le projet nous semble toujours opaque. Nous ne trouvons toujours pas cela satisfaisant.

Nous vous invitons par conséquent à refuser ce préavis.

M. Nicolas Büchler (SOC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

L'intervention à venir se déroulera en deux points distincts, relevant le sentiment mélangé du groupe socialiste vis-à-vis du préavis 18/2026 relatif à une subvention de CHF 98'500.- pour l'organisation du Montreux Art Gallery.

Ces points distincts, couplés à un bout de technicité de certains arguments que j'avancerai plus avant, rendront cette intervention plus longue que j'en ai l'habitude, et je vous prie de bien vouloir m'en excuser.

En premier lieu, le groupe socialiste se réjouirait de la tenue d'une nouvelle édition du MAG tel que nous l'avons connu par le passé, soit au sein des murs du 2m2c. La perspective de pouvoir à nouveau offrir des espaces de médiation culturelle aux élèves de la Commune est saluée, tout comme le fait que de nouvelles forces vives sont annoncées dans le cœur même et en responsabilité de l'organisation.

Le soutien clairement affiché d'artistes de la région est également un élément qui fait pencher une minorité de notre groupe vers un plein soutien au préavis tel que présenté. Voilà donc la première partie de mon intervention, résumant les points positifs relevés par notre groupe.

En revanche, et nous entrons-là dans les aspects plus techniques du préavis, notre groupe se questionne grandement quant au modèle de gouvernance proposé et aux flux financiers prévus. Dans le modèle proposé, le Conseil de la Fondation MAG sous-traiterait finalement l'entier de l'organisation, et reverserait par conséquent l'entier des subventions communales, à une entité externe constituée sous forme de Sàrl.

Une Sàrl qui, par ailleurs, et sans remettre nullement en question ni la probité, ni les compétences des personnes qui la constituent, vient d'être créée en juin 2025 et qui a pour but d'organiser des

salons et expositions liées à l'art, et dont le projet principal est le MAG selon les propos rapportés de commission. Mais une Sàrl qui ne peut mettre en avant ni des expériences précédentes majeures durant les 11 derniers mois, ni des réserves financières solides, le capital libéré se montant à CHF 20'000.- et les 11 derniers mois d'activité n'ayant potentiellement pas permis d'en constituer suffisamment.

Dans les faits et avec ce qui nous est proposé, la constitution de cette nouvelle Sàrl vient purement et simplement remplacer la Sàrl Revoltra, de M. Jean-François Gailloud, président Fondation MAG. Revoltra Sàrl qui avait organisé le MAG en sous-traitance de la Fondation MAG de 2016 à 2019, ce qui avait provoqué de vives incompréhensions de ce Conseil. Vives incompréhensions que l'on retrouve dans le rapport-préavis municipal 05/2022, page 3, article 4.2 «Historique», dans lequel la Municipalité se félicite que la Sàrl précédemment évoquée n'ait plus de lien avec le MAG.

Toujours dans les faits et selon l'extrait du registre du commerce de Sevent Sàrl, cette dernière a renoncé au contrôle restreint de ses comptes. La renonciation au contrôle restreint des comptes est plutôt usuelle pour une société de cette taille. Néanmoins, cela revient à tenir des comptes sans qu'un contrôle externe ne puisse être exigé. Lorsque l'on verse des deniers publics de cet ordre-là (on parle quand même de près de CHF 100'000.), il est de coutume et de bonne pratique de le faire à une Fondation, soumise à contrôle, notamment de l'Autorité de surveillance LPP et des Fondations de Suisse occidentale. Dans le cas présent, nous versons bien la somme à la Fondation, mais qu'elle reverse entièrement à une Sàrl. Nous perdons donc tout contrôle sur cette subvention et renonçons à pouvoir valablement contrôler la cohérence des montants versés avec la bonne application souhaitée et votée par ce Conseil. C'est en fait comme si la Fondation MAG ne servait plus que de relais, de boîte postale à transfert de cash.

Cette problématique s'était déjà posée durant la période 2016 - 2019, avec toutes les difficultés relevées à cette époque en matière de transparence et d'accès aux comptes de la société privée mandatée par la Fondation MAG. Nous avions, à l'époque, demandé à pouvoir accéder aux comptes de la Sàrl,

ce qui nous avait été refusé pour de justes motifs puisqu'une Sàrl qui n'est pas directement financée par une collectivité publique n'a pas à ouvrir ses comptes à ladite collectivité.

De plus, ce montage fait peser un double risque sur la Commune. En effet, un montant important de la subvention doit servir à couvrir la location du 2m2c. En cas de défaillance financière de la Sàrl, le risque pour le contribuable montreusien double, puisque le montant versé à Sevent Sàrl pourrait ne jamais arriver jusqu'à CCM SA, dont la Commune est seule actionnaire. Le risque n'est donc pas de 76'500.- par année, mais de 153'000.- dans le cas où le paiement à CCM SA n'était pas assumé par Sevent Sàrl. Cette disposition est bien en partie réglée par convention, mais cette convention ne saurait être prédominante en cas, et nous ne le souhaitons pas, de faillite.

En conclusion, sur ces aspects financiers, nous comprenons mal le choix de la Fondation MAG de déléguer l'organisation à une Sàrl. Aucune plus-value n'est apportée dans ce cas d'espèce, et ce choix augmente de facto les risques financiers qui pèsent finalement sur les contribuables. Nous ne comprenons pas non plus ce retour en arrière, ce modèle ayant été abandonné en 2019 sur pression du Conseil communal. Alors, certes, la Sàrl n'appartient plus au président du Conseil de Fondation, mais les problématiques de transparence et les risques évoqués ne disparaissent pas pour autant.

D'autant plus que je souhaite attirer l'attention du Conseil sur un deuxième point figurant dans l'extrait public du registre du commerce de la société Sevent Sàrl. En effet, cette nouvelle société mandatée pour organiser le MAG a son siège à la même adresse que la société Revoltra Sàrl, toujours propriété de M. le président du Conseil de la Fondation MAG.

Toutes deux sont effectivement sises à Villeneuve dans les mêmes bureaux. La potentialité que cela soit dû au hasard me paraît faible.

A contrario, ce point me laisse à craindre que l'organisation pensée et proposée par le MAG, puis validée par la Municipalité dans son préavis, ne fasse que de répéter les erreurs du passé et remettent notre Conseil devant des choix impossibles, des problèmes d'accès à l'information, et une transparence maltraitée.

RESTAURANT PIZZERIA

Grande Salle de Conférence / Banquets 60 places

RIALTO

Chez Ricardo Dias
Spécialités Portugaises

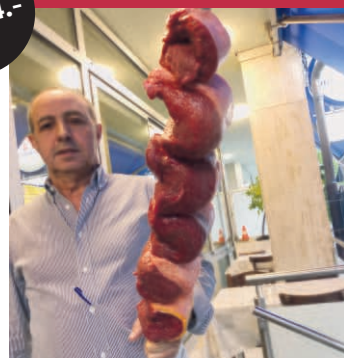
FERME LE LUNDI

Grillades au feu de bois - Pizzas au choix à l'emporter

Av. Mayor-Vautier 2 Tél. 021 964 32 02
1815 Clarens - Montreux Natel 079 601 98 86

Fr. 34.-

Picanha de bœuf
300 gr par personne



Tous les soirs
Dimanche à midi



OUVERT
7J/7J

LA BRASSERIE
FINE FOOD & DRINKS

UN LIEU
UNIQUE
POUR LES GOURMETS



DE 11H 30 À 14H 30
ET DE 18H 30 À 22H

RÉSERVATION : 021 966 77 55

AVENUE DU CASINO 32 - CH-1820 MONTREUX - WWW.BRASSERIEJ5.CH



SPÉCIALITÉS JAPONAISES AUTHENTIQUES

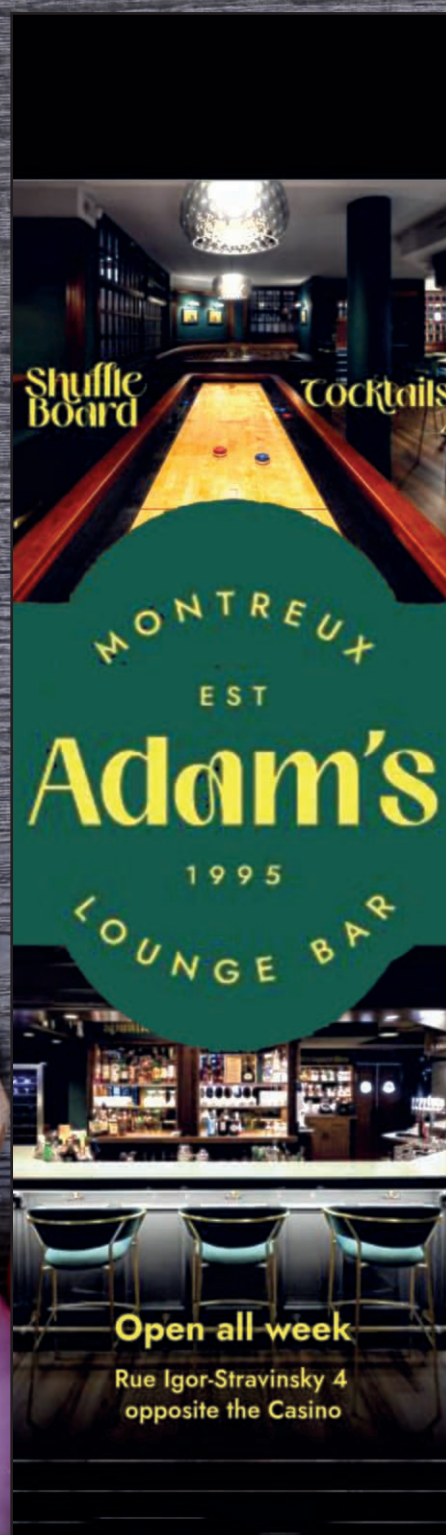
OUVERT DU LUNDI AU SAMEDI (Dimanche fermé)
De 11h30-14h30 et de 18h00-21h30

SUR PLACE OU À L'EMPORTER

Réservations au :
021 943 11 11
ou
contact@kamuy-ramen.com

Rue de la Paix 11, 1820 Montreux
Webpage : <https://kamuy-ramen.com/>

MENU



Shuffle Board

Cocktails

MONTREUX
EST
Adam's
1995
LOUNGE BAR

Open all week

Rue Igor-Stravinsky 4
opposite the Casino

Restaurant - Pizzeria
de l'Aigle

Entrecôte Café de Paris
Cuisine traditionnelle du terroir
Spécialités de poissons
Pâtes et Pizzas «Maison»
Tous nos plats à l'emporter

Grand Rue 48 - 1844 Villeneuve
Tél. 021 968 14 16
aiglerestaurant@bluewin.ch

"il Brigantino"
Restaurant Pizzeria
de la Couronne

Spécialités italiennes
Pizzas à l'emporter

Salle pour banquet
de 25 à 70 personnes.

Av. des Alpes 102 - 1820 Montreux
Tél. 021 963 35 28
www.ilbrigantino.ch

La Riviera dans un verre



LA CAVE
MONTREUX RIVIERA



Fribourg - Les Ponts-de-Martel
Martigny - Vevey

Culturefood
quand l'appétit va ...



www.culturefood.ch



SPECIALITES SUISSES
CUISINE CONTINUE
DE 11 H 30 À 21 H 00
TOUS LES JOURS NON-STOP
FERMÉ LE DIMANCHE



Rue industrielle 30 bis
1820 Montreux
+41 21 963 25 70
deltadeschamps@gmail.com
caveau-des-vignerons.ch

RESTAURANT PIZZERIA
Spécialités italiennes
LA GONDOLA
Terrasse au bord du Lac - Pizza au feu de bois
Chez Sabine et Annibale



Fermé le mardi soir et le mercredi
Grand'Rue 89
1844 Villeneuve - Tél. 021 960 31 36

DU JEUDI AU DIMANCHE,
RILLADES DE POISSONS,
SPÉCIALITÉS DE FRUITS DE MER
ET MOULES MARINIÈRES

DÉGUSTATION DE PÂTES FRAÎCHES
NOS GRILLADES

PIZZA AU FOUR
À BOIS
(AUSSI À L'EMPORTER)



LE MARCHÉ

du mardi au vendredi - 9:00 à 18:30

Samedi - 8:00 à 17:00

024 481 60 70

LE RESTO-BAR

le mercredi - 9:00 à 18:30

du jeudi au samedi - 9:00 à 23:00

dimanche - 10:00 à 16:00

024 481 85 75



www.traiteurplanchamp.ch

Les Halles Planchamp
Chemin des Cibleries 5, 1896 Vouvry

MON DRINK

YOUR DRINK | YOUR EMOTIONS

UNE COLLECTION EXCEPTIONNELLE DE +8200

SPIRITUEUX | VINS & EFFERVESCENTS | COCKTAIL BITTERS | PURÉES & SIROPS | DISTILATS SANS ALCOOL

POUR UN SERVICE ET APPEL D'OFFRE SUR MESURE DE VOS BESOINS:

+41 79 388 83 76

INFO@MONDRINK.CH

WWW.PRO.MONDRINK.CH

VAUD | VALAIS | FRIBOURG | GENÈVE | NEUCHÂTEL & ...

Restaurant La Fontaine Pizzeria

Rue du Centre 5
1820 Montreux

La passion de l'Italie à Montreux





Rue du Marché 1 1820 Montreux

La Rouvenaz
UNE HISTOIRE FAMILIALE
— DEPUIS 1965 —

Tél +41 (0) 21 963 27 36
info@rouvenaz.ch www.rouvenaz.ch

Les Voiles de la Rouvenaz
MONTREUX

top Marché

Les supermarchés avec le plus grand choix de produits pour toute la famille !

Alimentation générale, produits frais, boulangerie, boissons, boucherie-charcuterie, surgelés, produits laitiers, soins corporels, accessoires de cuisine, entretien & ménage

Des produits suisses et locaux mais aussi du Portugal, du Brésil, des Balkans, d'Italie, d'Asie, d'Afrique et d'ailleurs !

CLARENS

Place de la Gare CFF
Tél. 021 964 11 61
LU - VE 09:00 - 19:00
SA : 09:00 - 18:00
DI : 09:00 - 17:00



SUIVEZ-NOUS SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX !
DÉCOUVREZ ET BÉNÉFICIEZ CHAQUE SEMAINE DU VENDREDI AU DIMANCHE DE NOS ACTIONS !

WWW.TOP-MARCHE.CH

AIGLE
La Planchette 2
024 525 83 73

BEX
Ruelle du Marché 8
021 964 14 46

BUSSIGNY
Centre Conforama
021 701 03 39

MONTHEY
Rue du Coppet 4
024 555 26 53

MOUDON
Av. de Préville 6
021 905 26 48



Tous les jeudis et vendredis à midi

**Entrecôte parisienne
beurre café de Paris,
frites et salade**

Fr. 23.-

Horaires:

ouvert du lundi au vendredi
de 11h30 à 14h et de 18h à 23h30



**DU NOUVEAU
À LA BRASSERIE J5!**

Notre brasserie passe à la vitesse supérieure...

**UN NOUVEAU CHEF AUX COMMANDES
UNE TOUTE NOUVELLE CARTE**

RENDEZ-VOUS À PARTIR DU 5 JUIN

Ouvert tous les jours

Pensez à réserver votre table - 021 966 77 55

La Brasserie J5
Avenue du Casino 32 - 1820 Montreux

Voilà pour la deuxième partie de mon intervention, résumant les craintes du groupe socialiste.

Je le répète, le groupe socialiste serait majoritairement favorable de voir revenir le MAG, notamment dans le contexte de réouverture du 2m2c. Nous ne remettons pas non plus en question les compétences et la probité des personnes nouvellement engagées dans ce processus d'organisation. C'est donc pour tenter de poursuivre les projets lancés et pour permettre la relance du MAG sur l'exercice 2026 que nous proposons un amendement dans le but de réduire la promesse de subvention à une année, soit l'exercice 2026 déjà en cours. L'amendement portera sur l'article 3 des conclusions, que nous proposons simplement de supprimer:

~~«3. de porter au budget 2027, compte 150.3653, un montant de CHF 98'500.- en faveur de la Fondation MAG;»~~

Cela obligerait la Municipalité et le Conseil de Fondation du MAG à dresser un bilan rapide de l'édition 2026, notamment financier, et de revoir les flux financiers inhérents à ces subventions. Je vous remercie pour votre attention, et m'excuse pour cette longue intervention.

M. Angelo Giuliano (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, Nous ne partons pas de zéro dans ce dossier:

En 2024, notre Conseil a refusé ce projet sur la base de doléances précises: notamment quant au manque de professionnalisme, au ressenti d'une certaine opacité financière, à la faible intégration des artistes locaux, à une gouvernance confuse et à une dépendance excessive aux fonds publics.

Les questions essentielles sont aujourd'hui les suivantes: le projet qui nous est présenté aujourd'hui a-t-il corrigé ces faiblesses? La commune de Montreux a-t-elle un intérêt à subventionner cet événement?

Les conclusions de la commission ont été très claires sur ces points: oui, ces critiques ont été prises en compte, de manière concrète et structurée, et oui, il y a une place pour cet événement dans le paysage culturel montreu-sien.

Les éléments reprochés à l'époque ont été identifiés et trai-

tés un à un, au gré des abondantes questions égrenées lors de la séance de commission, merci d'ailleurs aux commissaires aguerris qui ont œuvré pour ce résultat et aux représentants de la Municipalité et de la société organisatrice pour leurs explications détaillées.

Rappelons les critiques qui avaient été formulées lors du refus de 2024:

Première critique: le manque de professionnalisme.

Je m'adresse à M. Büchler, c'est justement le fait que la fondation ne possède pas forcément de professionnel dans l'événementiel, que la sous-traitance a été organisée envers une Sàrl. La réponse du nouveau projet se matérialise par une nouvelle équipe, expérimentée, organisée, avec une vision claire et des compétences reconnues dans l'événementiel.

Deuxième critique: l'opacité financière et le mélange des rôles.

Nous avons maintenant une séparation nette entre la Fondation et la société organisatrice de l'événement. Une convention formelle encadre les flux financiers et chaque franc de subvention est affecté à des prestations bien définies.

Nous avons aujourd'hui une gouvernance clarifiée et assainie, qui se traduit par:

- Une séparation des rôles,
- Une convention formelle entre Fondation et organisateur,
- Une évolution en cours au Conseil de Fondation,
- Une traçabilité des flux financiers.

Le rapport de commission le souligne clairement: les problèmes d'opacité et de confusion sont maintenant corrigés.

Troisième critique: l'absence de soutien aux artistes locaux.

Là également, le nouveau projet institue un changement de paradigme, comme en témoignent les éléments suivants:

- Un espace dédié, sous le nom de «Focus Région»,
- Une collaboration active avec les artistes de la Riviera, dont le soutien a été confirmé par l'association Private P'arts, qui regroupe une cinquantaine d'artistes montreu-siens
- Un renforcement de l'ancrage local, grâce à la réalisation du projet participatif «La fresque de Montreux»

Le rapport met en évidence un changement de posture: les organisateurs sont allés à la rencontre des artistes locaux, dans une logique d'écoute et de collaboration.

Avec, comme résultats, une levée du sentiment d'exclusion, des mesures concrètes en faveur des artistes régionaux et un appui du bureau des écoles.

Autrement dit, ce projet n'est pas seulement théorique: il est validé par les acteurs locaux eux-mêmes.

Quatrième critique: dépendance excessive à la participation communale.

Le projet 2026 démontre une diversification des financements, une recherche de sponsors et des contributions externes.

Nous ne sommes pas face à une simple adaptation: nous sommes face à une refonte du modèle.

Le rapport de commission souligne un point essentiel: la subvention ne finance ni une structure, ni un organisateur. Elle finance une manifestation conforme à notre politique culturelle.

Concrètement, elle cible:

- l'accès à la culture,
- la médiation culturelle,
- le soutien à la création,
- l'intégration de la population.

Avec des mesures tangibles:

- une gratuité pour les Montreu-siens,
- un renforcement des journées dédiées aux écoles,
- des visites guidées,
- des ateliers participatifs,
- un projet de fresque collective.

Ce sont des instruments forts, attendus et légitimes d'une politique publique.

Je souligne encore que le soutien financier demandé par notre Municipalité dans ce préavis est maîtrisé et ciblé: la subvention ne va ni aux galeries, ni à des activités commerciales. Elle se concentre sur la location des espaces pour les artistes indépendants, la médiation culturelle et la création artistique.

Et nous pouvons relever qu'une grande partie de la subvention est un flux interne, grâce à la couverture du loyer du 2M2C; la part réellement «à fonds perdus» est donc limitée, en faveur d'un événement qui génère des retombées économiques et qui a l'avantage de dynamiser une période creuse, sur un site qui a été magnifiquement rénové et

qui mérite d'être valorisé sans réserve.

Nous sommes loin d'un financement aveugle et sans contreparties.

Je salue enfin l'approche pragmatique et progressive de ce préavis, en ce sens que le projet 2026 est clairement présenté comme une année de transition, avec un suivi par indicateurs, un rapport d'activité, une évaluation complète, et une décision quant aux futures subventions basées sur des résultats.

C'est une approche responsable: on teste, on mesure, on ajuste. En saluant la qualité du nouveau projet, en reconnaissant la prise en compte des critiques passées, en soulignant le professionnalisme de la nouvelle équipe, et en recommandant l'acceptation du préavis à une large majorité, la commission a été largement convaincue par ce projet.

Refuser ce préavis aujourd'hui reviendrait à dire qu'un projet, même lorsqu'il se réforme en profondeur, même lorsqu'il répond point par point aux critiques, même lorsqu'il s'aligne sur nos exigences, ne mérite pas une seconde chance.

À l'inverse, accepter ce préavis, c'est:

- reconnaître un travail sérieux,
- soutenir une évolution positive,
- investir de manière mesurée,
- et permettre une évaluation concrète en 2026.

J'ai entendu ce soir une prise de parole qui visait à s'abstenir de décourager les investisseurs à s'engager dans des projets d'envergure à Montreux. La même logique devrait s'appliquer aux projets culturels.

Mesdames et Messieurs, pour toutes ces raisons, je vous invite, à l'instar d'une large majorité du groupe PLR, à suivre la commission et à accepter ce préavis.

M. Nicolas Büchler (SOC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs

Je serai bref, mais certains de mes arguments ont manifestement fait mouche auprès de M. Giuliano, puisqu'il les a repris et tenté de les retourner. Je souhaite lui préciser que les critiques émises sur le modèle de gouvernance que j'ai dressé tout à l'heure, elles ne sont pas sur ce qui a été organisé de 2019 à 2024, lorsque la Fondation du MAG organisait elle-même, sans sous-traiter, l'organisation. Mais

ENEZ TESTER VOS AIDES AUDITIVES GRATUITEMENT*



* Voir conditions en magasin.

PRENEZ RENDEZ-VOUS DANS NOTRE MAGASIN

ALAIN AFFLELOU
Acousticien

MONTREUX
Grand-rue 42
Tél. 021 963 43 43

bel est bien sur la période de 2016-2019 lorsque la Fondation MAG sous-traitait à une Sàrl extérieure l'organisation du MAG. C'est déjà à cette époque que nous avons fait part de critiques, notamment concernant la transparence des comptes, une fois que ladite subvention avait transité par la Fondation du MAG. Il s'agit de deux éléments distincts, si les critiques émises en 2024 peuvent potentiellement trouver réponse dans le projet de préavis de la Municipalité, pour moi c'était bel est bien sur le modèle de gouvernance et des flux financiers de 2016 à 2019, sur lesquels je me basais pour émettre les craintes de notre groupe.

M. Tal Luder (UDC)

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

Je vais commencer par des remerciements au président-rapporteur. Je pense que je peux facilement dire que je suis coupable, ou responsable, d'une grande partie des questions présentes dans ce rapport que j'ai posées lors de la commission. Je fais partie des premiers résistants qui ont renvoyé le préavis dans les cordes à l'époque, avec Mme Géraldine Torchio (ex conseillère communale). Nous avons travaillé à mieux comprendre le fonctionnement de ce MAG.

Là, nous avons une nouvelle proposition. Il est vrai que nous pouvons constater qu'un gros effort a été fourni dans la modification de la structure de la part de Sevent Sàrl. Ils ont répondu à toutes nos questions, ainsi que M. Piemontesi. D'ailleurs, je les remercie pour leurs réponses exhaustives, mais je reste quand même dubitatif quant au fait que la présidence n'ait pas été modifiée et que personne ne veut prendre cette place de Président de cette Fondation du MAG, alors que le Président lui-même appelle de ses vœux un remplaçant.

C'est assez curieux de ne pas trouver de candidat, alors que deux personnes supplémentaires ont été admises dans la Fondation, mais qu'aucune d'elles ne sera Président et que la perle rare est toujours en cours de recherche. Nous avons toujours l'ombre de M. Gailloud qui plane. Nous pouvons nous poser des questions quant à la répartition des tâches, même si elles sont apparemment claires, et que la Fondation MAG n'aura plus grand-chose à faire durant la manifestation. Ce qui serait bien, c'est d'avoir, après cette édition, des indicateurs d'intérêt

ou de retombées économiques. Le problème, c'est que cela n'a jamais été suivi. Nous ne savons pas d'où nous partons, ni pour arriver à quoi. Concernant l'amendement, je remercie M. Büchler de nous l'avoir envoyé pour une discussion interne avant la séance. Nous le soutiendrons, car je veux bien, ainsi que mon groupe, comme disent les joueurs de poker «payer pour voir», mais pas forcément «faire tapis»! Pour une année, nous pourrions y aller et, si l'amendement passe nous nous abstenons, mais si l'amendement ne passe pas, nous refuserons le préavis. Je vous remercie.

M. Emmanuel Gétaz (ML)

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

Montreux Libre soutiendra l'amendement proposé par M. Büchler parce que nous pensons qu'il faut rester extrêmement vigilant quant à la gouvernance. Effectivement, le fait d'apprendre que la nouvelle adresse de cette Sàrl est au même endroit que l'ancienne est on ne peut plus troublant.

Par ailleurs, nous avons quand même quelques doutes sur le modèle d'affaires qui est proposé et qui a été présenté dans le préavis. Le fait que la population montreuusienne puisse entrer gratuitement veut dire, par conséquent, que les recettes de billetterie vont être très basses. Le budget qui est prévu prévoit des recettes de billetterie, mais extrêmement modestes et nous avons quand même de grands doutes sur la capacité de ce modèle d'affaires pour attirer des partenaires financiers, des sponsors, pour une organisation et une manifestation de ce type. Montreux-Libre soutiendra cet amendement et pense qu'il faut être extrêmement prudent. Il est nécessaire de voir ce qui se passe avec ce nouveau modèle et ensuite, en fonction des rapports que nous pourrions obtenir, de décider de la suite de l'existence ou pas du MAG dont nous pouvons dire qu'il a quand même souvent suscité beaucoup de doutes. Merci de votre attention.

M. Jean-Baptiste Piemontesi, Municipal

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

La Municipalité était tout à fait consciente qu'en déposant ce préavis, elle allait susciter la discussion et réanimer les doutes et interrogations qui ont surgi lors



158 rue du lac - 74500 Neuvecelle - Tel: +33 4-50-75-02-92
restaurant@hostelleriedulac.com - www.hostelleriedulac.com





**Riva
LAKE**

— • —

**NOUS SOMMES
OUVERTS**

**RUE DU LAC 143
PORT DU BASSET
CLARENS**

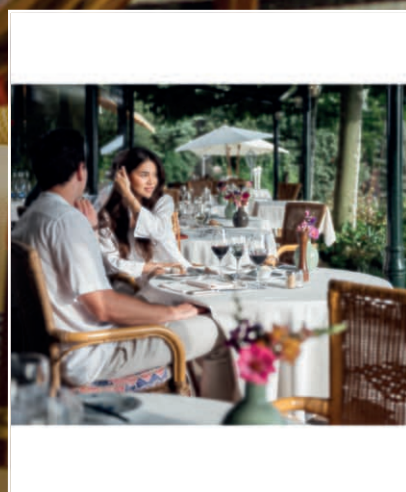


**CAFÉ-
RESTAURANT
DU PORT**



- Terrasse ombragée avec magnifique vue sur le lac
- Poissons du lac
- Carte de saison
- Assiette du jour

**23, rue d'Italie - 1800 Vevey
Tél. 021 921 20 50
www.cafeduport.ch**




**VICTORIA
GLION**

021 962 82 82

victoria-glion.ch

Entre lac et montagnes

du vote sur le préavis de 2024. Elle a tout de même décidé de le faire pour toutes les raisons évoquées dans l'objet du préavis.

Je ne vais pas revenir sur les arguments évoqués par M. Büchler, ceux-ci étant largement abordés en commission, qui, je le rappelle, a largement accepté le préavis tel que présenté. Toutefois, la Municipalité se réjouit de constater, que, de manière générale, votre Conseil est plutôt favorable à une entrée en matière.

Dans le présent préavis, la Municipalité propose de donner à la nouvelle équipe, déjà active dans le monde de l'art (notamment Version Art à Sion), l'opportunité de faire ses preuves lors des éditions MAG 2026 et 2027, sachant que, pour 2026, il s'agit de prendre possession des nouveaux espaces du 2M2C rénové et, pour 2027, d'entreprendre les premières évolutions du salon tel que définies dans leur vision. La Municipalité prévoit de revenir devant votre Conseil au printemps 2028 avec un rapport-préavis, qui évaluera l'atteinte des objectifs, notamment ceux liés au soutien communal, selon les propos évoqués par M. Giuliano, et présentera concrètement les ajustements effectués par l'organisateur lors de l'édition 2027, ainsi que l'évolution de la gouvernance.

L'amendement déposé ce soir par M. Büchler coupe un peu cet élan, dans la mesure où le rapport d'activité sur l'édition 2026, qui servira au dépôt d'un nouveau préavis au printemps 2027, ne pourra faire état que de la réalité du MAG 2026. S'agissant de l'évolution pour l'édition 2027, l'organisateur ne pourra qu'émettre des souhaits et des promesses. Il en ira peut-être de même pour les aspects liés à la gouvernance.

Cela étant dit, quelle que soit la durée du soutien décidée par votre Conseil, l'organisateur s'engage à respecter ses engagements et la Municipalité l'accompagnera dans cette mission.

M. le Président ouvre la discussion sur l'amendement.

L'amendement portera donc sur l'article 3 des conclusions, que nous proposons de supprimer: «3. de porter au budget 2027, compte 150.3653, un montant de CHF 98'500.- en faveur de la Fondation MAG.»

M. Angelo Giuliano (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Bien que je comprenne la logique de la proposition de M. Büchler, je souhaite préciser que l'amendement est superflu, dans le sens où il vise à supprimer la mise au budget 2027 de la subvention à cet événement. En effet, le budget est un préavis qui peut être amendé, donc le Conseil communal garde la main pour, éventuellement, refuser la subvention 2027. La conséquence concrète est qu'il faudra, pour autant que le préavis soit accepté ce soir, ce que j'espère, reformer une commission dans une année pour rediscuter de cette subvention, pour enfin le cas échéant reconfirmer la subvention. Alors oui, je sais ça fait beaucoup de «re» dans mon intervention, mais c'est un bon résumé de la conséquence de cette proposition. Mais si la volonté de ce Conseil est d'accepter cet amendement, «ainsi-soit-il», comme chantait Louis Chedid.

M. Romain Pilloud (SOC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Les conséquences de rayer le point 3 des conclusions forceront la Municipalité à revenir avec un préavis. Bien entendu, il est toujours possible d'amender le budget, mais le sens profond de l'amendement, c'est qu'il y a toujours des questions qui restent sans réponses et des enjeux, notamment de transparence sur les flux financiers. Parmi d'autres questions qui ont été évoquées dans les discussions jusqu'alors, qui nécessitent qu'un préavis soit redéposé, qu'une discussion nouvelle soit portée devant ce Conseil et devant une commission en premier lieu. Pour nous cela fait sens. Accessoirement, la Municipalité n'est pas obligée d'attendre l'année prochaine pour redéposer un préavis. Elle peut bien entendu revenir plus tôt pour assurer une anticipation de l'édition de l'année prochaine.

M. Yanick Hess (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Je comprends bien les propos de M. Pilloud, mais je ne pense pas que la Municipalité va revenir avant que le MAG ait eu lieu. De nouveau, comme le disait M. Piemontesi je pense qu'il faut donner l'opportunité à la manifestation d'avoir deux exercices complets pour avoir une meilleure vision. Dans ce sens, je vous invite à refuser l'amendement.

M. le Président

Il n'y a plus de demande de prise de parole. Nous allons passer au vote de l'amendement de M. Büchler. Si vous acceptez l'amendement, vous votez oui. Si vous le refusez, vous votez non. Le vote est ouvert

Vote de l'amendement de M. Büchler

L'amendement portera donc sur l'article 3 des conclusions, que nous proposons de supprimer: «3. de porter au budget 2027, compte 150.3653, un montant de CHF 98'500.- en faveur de la Fondation MAG;»

VOTE l'amendement est accepté 38 OUI, 30 NON et 14 ABSTENTIONS.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

M. José Jorge (SOC)

En conclusion, c'est à majorité des membres présents que la commission vous recommande, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes:

LE CONSEIL COMMUNAL
DE MONTREUX

Vu le préavis No 18/2026 de la Municipalité du 20 mars 2026 au Conseil communal relatif à l'octroi d'une subvention de CHF 98'500.- en faveur de la Fondation MAG pour la réalisation du salon d'art Montreux Gallery, à financer par un crédit complémentaire au budget 2026 et par voie budgétaire pour l'édition 2027.

Vu le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

DÉCIDE

1. d'autoriser une subvention de CHF 98'500.- en faveur de la Fondation MAG pour la réalisation du salon d'art Montreux Art Gallery 2026;
2. d'accorder à cet effet un crédit complémentaire au budget 2026 sur le compte 150.3653 «subventions aux événements»;
3. ~~de porter au budget 2027, compte 150.3653, un montant de CHF 98'500.- en faveur de la Fondation MAG;~~
3. de couvrir tout ou partie de cette dépense par des fonds disponibles en trésorerie et d'autoriser la Municipalité à recourir si nécessaire à l'emprunt pour le solde à souscrire aux meilleures conditions du marché;
4. d'autoriser la Municipalité à signer tout acte ou conven-

tion en rapport avec cet objet.

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions amendées par 60 OUI, 10 NON et 13 ABSTENTIONS.

7.3 Sur le préavis No 12/2026 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif d'un montant de CHF 95'000.- TTC au maximum pour le financement d'une installation de séchage à bois à la scierie communale des Avants. (Rapp M. José Jorge).

M. José Jorge (SOC) président-rapporteur, n'a rien à ajouter.

M. le Président ouvre la discussion générale.

M. Samuel Roch (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames Messieurs les Municipaux, Chères et Cher collègues,

Pour le groupe PLR tout investissement doit pouvoir se démarquer d'une simple dépense par sa capacité à générer un revenu ou une économie substantielle lui permettant un amortissement, à plus ou moins long terme, puis un gain consécutif.

Nous sommes aux portes d'être convaincus du bienfait économique de l'investissement pour une installation de séchage à bois mais, tant à la lecture du préavis qu'à la lecture du rapport de commission, nous pensons manquer d'éléments factuellement prévisibles pour passer le pas avec une conviction totale.

En effet, il est mentionné, dans le préavis, une diminution des transports actuellement nécessaires pour le séchage du bois. La Municipalité est-elle en mesure de nous donner un chiffre factuel des coûts annuels de transport qui pourraient être évités?

De plus, il est fait référence, dans le rapport de commission, à des commandes refusées d'artisans régionaux par manque de bois sec. Pouvons-nous de la même manière connaître quels seraient les montants des ventes annuelles prévisibles basées sur l'expérience des commandes précédemment refusées?

Je vous remercie pour votre attention et remercie la Municipalité par avance pour les éventuels compléments d'informations.

M. Caleb Walther, Municipal

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les membres du conseil communal, Mesdames et Messieurs, chères et chers collègues,

Tout d'abord de manière générale, en commission j'ai senti une certaine frustration par rapport à un plan d'affaires ou à une rentabilité qui étaient insuffisamment étayés. Veuillez- nous en excuser, c'est explicable par deux choses. Tout d'abord un probable excès de dilettantisme de ma part, pour un investissement d'un peu moins de 100'000 francs amorti sur une vingtaine d'années. Deuxièmement, la difficulté est d'être honnête dans nos estimations quand nous parlons d'opportunités ratées ou de possibilités de développement. L'intention principale de la Municipalité était de compléter les prestations assurées par la scierie, qui permet de valoriser nos forêts. Vous le savez la forêt constitue presque la moitié de notre territoire et joue un rôle important dans l'histoire notre commune. C'est pour cela qu'avant d'y voir un investissement rentable, nous y voyons une manière de valoriser notre patrimoine.

Cela étant dit, évidemment que par rapport aux opportunités qui sont manquées ou les opportunités pour convaincre pleinement et entièrement le PLR comme l'évoquait M. Roch, rappelons qu'il est difficile d'avoir des engagements par rapport à des entreprises qui nous ont contacté ou qui ont été contactées. Nous vous l'avons dit en marge de la séance, il y a notamment, nous le savons, la voirie qui achète pour plusieurs milliers de francs de bois sec par an à des entreprises et pourrait venir se fournir à la scierie, ce qui serait plus proche et plus simple. De même, il y a au moins une entreprise de la place qui utilisait du bois communal et qui a renoncé, il y a quelques années, à se fournir à la commune. Le chiffre d'affaires moyen est de l'ordre de 15'000 francs. Mais encore une fois, nous n'avons pas de promesse de commande à ce stade. Il y a deux-trois autres entreprises avec des montants similaires. Nous pouvons estimer de manière prudente de 30'000 à 40'000 francs de chiffre d'affaires qui nous échappe, faute de pouvoir sécher le bois sur place. Il en a également été question, lors de la séance de commission.

Nous avons évoqué les deux projets majeurs qui utilisaient beaucoup de bois de la com-

mune à savoir l'extension scolaire et la salle triple. Il s'agit évidemment de projets d'une ampleur qui ne permet pas d'établir un modèle d'affaires standard.

Pour ce genre de projet quand nous scions du bois de la commune, nous pourrions n'en sécher qu'une partie sur site. C'est pour ça que pour la deuxième question de M. Roch, sur les kilomètres économisés, c'est évidemment fluctuant, parce que ça dépend des projets et de la part de bois qui peut être séché sur place, ceci sans compter le stockage. Quand vous voyez que des projets planifiés prennent du retard pour être réalisés pour diverses raisons, nous devons stocker le bois quelque part et même s'il est séché chez nous. Or, si de manière imprévue nous devons le stocker pendant 2 ans, nous n'avons pas les surfaces à la commune pour le faire et il faudrait les transporter.

C'est pour ça que, eu égard à l'investissement qui s'élève à peu près à 5'000 francs par an, nous n'avons pas voulu vous faire des promesses ou garantir une rentabilité, qu'elle soit en termes de CO2 ou financière parce que c'était jugé trop hasardeux. Mais oui, les opportunités existent, elles sont là. Il y a un potentiel de développement et chaque fois que nous trouverons un client, nous pourrions espérer avoir une rentabilité de la scierie dans sa globalité et économiser à la fois du CO2 sous forme de trajet et en facilitant le recours à du bois pour la construction. Je suis toujours conscient que ce que ma réponse ne répond pas entièrement, qu'il y a des comptables ou des financiers qui auraient pu estimer des chiffres bien meilleurs. En résumé, nous pouvons facilement espérer à peu près 30'000 à 40'000 francs de chiffre d'affaires et si nous tenons compte de la voirie et des entreprises qui ont eu des contacts avec la commune avec ce genre de réalisation. Je vous remercie.

M. Samuel Roch (PLR)

M. le Président, Mesdames et Messieurs,

Merci Monsieur le Municipal. Je vous rassure et vous remercie infiniment, je ne le prends pas personnellement pour la réponse à ma question. Je comprends tout à fait avec quelle prudence nous devons entendre ces chiffres et c'est tout à fait naturel. Cela dit, je vous remercie de les avoir évoqués. L'ordre de grandeur nous permet de nous faire

une idée concrète et je vous en remercie beaucoup.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

M. José Jorge (SOC)

En conclusion, c'est à la majorité des membres présents que la commission vous recommande, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes:

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

Vu le préavis No 12/2026 de la Municipalité du 13 mars 2026 au Conseil communal relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif d'un montant de CHF 95'000.00 au maximum pour le financement d'une installation de séchage à bois à la scierie des Avants.

Vu le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

DECIDE

1. d'autoriser la Municipalité à acquérir une installation de séchage à bois, telle que décrite dans le présent préavis;
2. de lui allouer à cet effet un crédit d'investissement du patrimoine administratif d'un montant de CHF 95'000.00 au maximum;
3. de couvrir tout ou partie de cette dépense par des fonds disponibles en trésorerie;
4. d'autoriser la Municipalité à signer toutes actes ou conventions en rapport avec cet objet.

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions par 80 OUI, 0 NON et 2 ABSTENTIONS.

7.4 Sur le préavis No 17/2026 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 331'000.- TTC pour la participation financière de la Commune de Montreux à la mise en conformité de conduites d'eau potable pour la défense incendie et au renforcement du réseau d'infrastructures à la route de Plantières à Brent et au chemin de Pallud à Chernex. (Rapp M. Tal Luder).

M. Tal Luder (UDC) président-rapporteur, n'a rien à ajouter.

M. le Président ouvre la discussion générale.

M. Emmanuel Gétaz (ML)

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Montreux Libre tient à remercier chaleureusement Décroissance alternatives qui a pensé à nous proposer la place qu'il ne pouvait pas occuper dans cette commission. C'est un geste de solidarité qui nous a beaucoup marqués et touchés et nous les en remercions encore une fois.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

M. Tal Luder (UDC)

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes:

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

Vu le préavis no 17/2026 de la Municipalité du 20 mars 2026 au Conseil communal relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 331'000.- TTC pour la participation financière de la Commune de Montreux à la mise en conformité de conduites d'eau potable pour la défense incendie et au renforcement du réseau d'infrastructures à la route de Plantières à Brent et au chemin de Pallud à Chernex

Vu le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

DÉCIDE

1. d'autoriser la Municipalité à participer financièrement à la mise en conformité de conduites d'eau potable pour la défense incendie et au renforcement du réseau d'infrastructures à la route de Plantières à Brent et au chemin de Pallud à Chernex;
2. de lui allouer à cet effet un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 331'000.- TTC au maximum;
3. de couvrir tout ou partie de cette dépense par les fonds disponibles en trésorerie et d'autoriser la Municipalité à recourir si nécessaire à l'emprunt pour le solde à souscrire aux meilleures conditions du marché;
4. de comptabiliser les subventions dans les comptes de recettes du préavis.

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions par 82 OUI, 0 NON et 0 ABSTENTION.

7.5 Sur la prise en considération du postulat de M. Pierre Loup «Pour un accès gratuit à la déchèterie pour le galetas du CSP». (Rapp. M. Tal Luder).

M. Tal Luder (UDC) président-rapporteur, n'a rien à ajouter.

M. le Président ouvre la discussion générale.

M. Fabrice Yerly (VER)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, chers collègues,

Je voulais juste souligner que, grâce au travail formidable du centre social protestant, une multitude d'objets trouvent un nouvel usage sans avoir besoin d'en créer des nouveaux. Cet exemple d'économie circulaire permet d'éviter à la collectivité de traiter davantage de déchets. Le corollaire, c'est que si un objet ne trouve pas preneur ou n'est pas réparable, le CSP se doit de le jeter. Imposer à ce partenaire social formidable de payer, au même titre que n'importe quelle société, les objets qu'il amènent à la déchetterie après leur avoir donné une chance de réemploi, c'est aller à l'encontre des objectifs de durabilité et d'économie circulaire qui sont au cœur du programme de notre commune. Une majorité du groupe des Vert-e-s soutien le postulat de M. Loup et nous vous encourageons à en faire de même.

M. Quentin Talon (DA)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Bien que le rapport mette en avant des principes de causalité, il est du devoir de notre commune de privilégier la solidarité envers les plus démunis en levant ce frein financier pour une institution qui les soutient quotidiennement.

Le coût annuel de 2'400 à 3'000 francs représente une charge négligeable pour le budget communal, mais son impact est immense pour le CSP, lui permettant de réallouer ces ressources directement aux prestations sociales essentielles.

En assumant ces frais de déchèterie, la collectivité reconnaît que les déchets gérés par le Galetas sont le reflet de situations de précarité humaine, et non d'une activité commerciale ordinaire, justifiant ainsi un traitement d'exception.

Soutenir cette gratuité malgré le préavis défavorable de la commission démontre une volonté politique forte de placer le bien-être des plus faibles et l'économie circulaire au-dessus d'une application strictement administrative du principe du pollueur-payeur. Nous vous invitons à soutenir ce projet.

M. Pierre Loup (DA)

Monsieur le Président, chères et chers collègues,

Mon postulat ainsi que le rapport du Président de la commission contiennent déjà bien des éléments sur la question. Merci à M. Luder pour sa concision et la précision du rapport. Mais quelques points méritent encore d'être creusés avant de prendre une décision.

1. le CSP assimilable à une entreprise semblable aux autres? Pas tout à fait, issue de l'Eglise Réformée vaudoise, rattachée à l'Etat de Vaud, n'est-ce pas davantage un service? Les CSP sont des services privés d'aide sociale destinés aux personnes en difficultés, sans distinction d'origine ni de confession.

Ils offrent leur appui en toute discrétion, dans un climat d'écoute attentive et respectueuse. Le CSP Vaud se définit lui-même comme une association indépendante qui propose un soutien professionnel gratuit. Il dispense plus de 14'000 consultations par année à des personnes en difficulté. Il est sollicité pour la formation professionnelle du réseau social public et privé.

2. concernant les galetas du CSP: je resouligne l'économie circulaire qu'ils développent: en achetant au galetas du CSP, vous contribuez à aider des personnes en difficulté et vous donner une deuxième vie aux objets, luttant ainsi contre le gaspillage.

En d'autres termes, en imposant des taxes de déchetterie à un galetas du CSP, une commune se tire trois fois une balle dans le pied:

1. elle fragilise sa mission d'aide et de recyclage.
2. elle peut, à long terme, se priver d'une aide sociale qu'elle devra assumer elle-même en plus.
3. sans le Galetas du CSP, le nombre de tonnes de déchets serait encore plus élevé, car contrairement à d'autres entreprises, quand le Galetas est sollicité pour vider un appartement ou reçoit des objets, il trie, répare et recycle plus de 70 % des objets.

Certes, la déchèterie a une ressource, mais pour contenir les 950 m² du Galetas, il faudrait une ressource 15 à 20 fois plus grande et remplacer les 40 bénévoles du Galetas et quelques autres en mesure de réinsertion, par une demi-douzaine d'employés communaux supplémentaires pour s'occuper de ce triage et de ce recyclage !! avec des spécificités aussi diverses que des talents et des connaissances en couture, reliure, encadrement, électronique, ébénisterie et j'en passe.

Et pour évaluer la valeur de certains objets, des connaissances d'antiquaire dans les domaines aussi variés que celui des objets, comme statuettes, tableaux, meubles, livres anciens etc...

Les communes qui abritent un galetas du CSP l'ont bien compris, comme Lausanne et Payerne, en accordant la gratuité au CSP pour leur déchetterie.

Elles sont gagnantes sur la quantité des tonnes de déchets. Quant aux communes qui n'ont pas de galetas du CSP comme Vevey, la Tour-de-Peilz ou Villeneuve, elles accordent aussi une gratuité à leur déchetterie au galetas du CSP de Montreux, quand celui-ci répond à une sollicitation de ces autres communes.

J'ajouterais que c'est un principe de tous les Galetas du CSP: Les déchets récoltés par le CSP à Vevey iront à Vevey, ceux de Montreux iront à Montreux. Mais la commune qui a la chance de voir s'établir un galetas du CSP sur son territoire est gagnante: sur le 100 % des sollicitations que reçoit le CSP de Montreux: 20 % viennent de l'extérieur et 80 % de Montreux. Une chance car cela diminue plus fortement nos tonnes de déchets. Il faut donc soutenir le CSP et ne pas hésiter à lui accorder la gratuité pour l'accès à notre déchetterie.

M. Tal Luder (UDC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

J'interviens en tant que commissaire. Les propos de M. Loup sont louables, sans doute, mais il ne faut pas oublier que le CSP reste une entreprise. Dans leur dernier rapport de gestion, que j'ai consulté, nous parlons tout de même d'un budget de plus de 5 millions avec des postes salariés. Si je prends ces 3'000 francs de surplus par année, j'arrondis à 3'000, par rapport aux 5 millions, cela représente 0,06 % des frais, ce n'est pas ça

qui va tuer l'entreprise! Ensuite, nous parlons bien d'accorder la gratuité du CSP à la déchetterie. Nous parlons là uniquement de ce qu'ils ne peuvent pas valoriser, cela ne remet pas en cause tout ce que le Galetas peut recycler.

En plus, la Municipalité met déjà en pratique un règlement qui favorise le CSP par rapport à d'autres entreprises, vu qu'ils ont droit à un passage gratuit et aussi au passage de 3.5 tonnes, véhicule compris, une fois par mois. Ils ont déjà un avantage, alors je pense que toujours faire plus pour une entreprise qui devrait être au bénéfice de toute notre attention juste parce qu'elle œuvre dans le domaine des prestations pour les plus démunis, eh bien, la commune le fait déjà, et ils ont aussi leur chiffre d'affaires, ils ont aussi leurs salariés.

Je ne veux pas dire qu'ils font de l'argent, parce que ce n'est peut-être pas le but de la société, mais ce n'est pas une pauvre petite société qui rame et qui tourne à 2'400 francs près. Pour toutes ces raisons, je vous invite à ne pas prendre en considération le postulat. Je vous remercie.

M. Dominik Hunziker (IND)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je ne pensais pas prendre la parole, mais je vais quand même la prendre étant donné que c'est mon métier. J'ai une entreprise de recyclage et j'ai aussi des milliers de francs à la déchetterie. Je vide des appartements et quand nous vidons un appartement c'est facturé, ce n'est pas gratuit. Ces entreprises passent et prennent les meubles qui sont intéressants à revendre, gratuitement, puis moi je passe derrière pour ramasser ce qui n'est pas bon. Ils facturent leurs services, ces 40 francs sont refacturés aux citoyens. J'ai de la peine à comprendre, surtout pour des grandes sommes comme ça. S'il s'agit d'un meuble qui n'est pas vendu dans le magasin au bout de quelques mois, qu'ils le jettent, j'irai tout à fait dans le sens de ce postulat, mais donner la gratuité de vider des appartements, car il faut être clair, dans un appartement que vous videz, 90 % des meubles, vous pouvez les jeter. C'est invendable, comme les parois murales qui sont lourdes, c'est ça qui prend de la place et c'est invendable. Moi-même, j'ai des Africains qui viennent chercher des objets et j'essaie aussi de recycler ce qui est recyclable. Mais les meubles, c'est très compliqué à vendre.

J'ai jeté des meubles que le propriétaire avait acheté entre 6'000 et 10'000 francs.

Il les met sur des sites de revente, gratuits à donner, mais cela ne part pas. Subventionner une entreprise qui peut refacturer le montant au client, je ne suis pas tout à fait d'accord. Merci de m'avoir écouté.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

M. Tal Luder (UDC)

La majorité de la commission recommande au Conseil communal de ne pas prendre en considération le postulat.

Le Conseil communal de Montreux refuse ce postulat par 39 NON, 33 OUI et 11 ABSTENTIONS.

7.6 Sur la prise en considération du postulat de M. Samuel Roch et M. Claude Byrde intitulé «Le déroulement des mesures-test de l'extinction de l'éclairage nocturne est particulièrement obscure». (Rapp M. Tal Luder).

M. Tal Luder (UDC) président-rapporteur, n'a rien à ajouter.

M. le Président ouvre la discussion générale.

M. Florian Chiaradia, Municipal

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, Messieurs les postulants,

En préambule de ces discussions, je me permets de clarifier certains éléments qui ont été dits ou lus à l'occasion du dépôt du postulat. En particulier à propos de la chronologie et du supposé manque de communication de la part de la Municipalité par rapport à la mesure test d'extinction de l'éclairage public. Il a en effet été omis de préciser que cette mesure, modifiée fin 2024 avec le changement d'horaire que nous connaissons, pour une nouvelle phase test, a été abordée et discutée lors de l'assemblée générale de l'Assemblée des intérêts de Chailly, en avril 2025 en accord avec l'association. À ce titre, M. le Président est lui-même intervenu en assemblée expliquant, je cite selon le PV, «le président ajoute que l'horaire de l'extinction nocturne de l'éclairage public s'est vu modifié de 23h à minuit en décembre 2024 et que la durée des tests est prolongée pour que

cette modification puisse être jugée avec le recul nécessaire».

Depuis cette AG, la Municipalité n'a plus été sollicitée lors des moments officiels. Pour être tout à fait clair et dissiper tout malentendu, il y a bien eu communication et échange sur les sujets importants. La Municipalité tient à maintenir ce climat d'échange constructif et profitable à tous. Cela étant, sur le fond, puisque la parole m'est donnée, c'est aussi l'occasion de vous informer des intentions de la Municipalité par rapport aux éléments d'éclairage public mentionnés, ceci indépendamment de l'issue de ce débat.

En premier lieu, par rapport aux mesures tests, il s'agira de poursuivre les mesures test de l'horaire d'extinction, puis de faire un bilan de la mesure avec les partenaires concernés selon des modalités à établir.

Deuxièmement, à propos de votre demande relative à la politique d'éclairage que vous esquissez à la fin de votre postulat, il s'agira de déposer un crédit d'étude en vue de la réalisation d'un plan lumière communal, sur la base d'un cahier des charges actuellement en cours d'élaboration. Je vous remercie de l'attention portée à ces compléments.

M. Olivier Blanc (VER)

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Pour le groupe des Vertes et Verts, l'extinction de l'éclairage public à partir d'une certaine heure est une excellente mesure. En effet, l'éclairage a un effet perturbateur sur la faune et nuit à la biodiversité. On peut ajouter qu'il est parfois préjudiciable au sommeil des riverains.

Une consultation sur cette mesure ayant été promise, il serait souhaitable qu'elle ait effectivement lieu. Cela étant, il reste à déterminer la forme de consultation la plus adéquate, le choix relevant de la Municipalité. Nous ne sommes pas du tout convaincus que la forme du questionnaire, auquel les habitantes et habitants sont appelés à répondre par oui ou par non, soit la plus opportune: une telle enquête ne peut pas être assimilée à une votation, parce que, lors d'une votation, il y a des discussions et les gens sont ainsi informés des enjeux, qui, je le répète, vont ici au-delà des avantages et inconvénients personnels. On pourrait par exemple imaginer d'inviter les personnes intéressées à une séance d'information

et d'échanges, en présence de spécialistes de la question.

Par ailleurs, il serait souhaitable que la Municipalité présente bientôt une conception générale de l'éclairage public. C'est parce que, en réponse à ce postulat, la Municipalité devrait présenter une telle conception, qu'une partie de mon groupe et moi-même soutiendrons ce postulat.

Je vous remercie de votre attention.
La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

M. Tal Luder (UDC)

À l'unanimité des membres présents, la commission recommande au Conseil communal de prendre en considération le postulat.

Le Conseil communal de Montreux accepte ce postulat par 54 OUI, 11 NON et 18 ABSTENTIONS.

7.7 Sur le préavis No 08/2026 relatif à la création d'un fonds en la mémoire de feu Marguerite Besençon. (Rapp. Mme Susanne Lauber Fürst).

Mme Susanne Lauber Fürst (PLR) présidente-rapporteuse,

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

J'ai deux précisions. Le premier point, c'est que nous sommes tous fatigués, nous voulons rentrer, mais je sais nous allons voter à l'unanimité ce préavis pour la création d'un fond en mémoire de feu Marguerite Besençon. Ayons une petite pensée pour cette dame qui nous regarde en ce moment d'en haut, parce qu'elle nous a légué le fruit de toute une vie d'institutrice aux Avants, puisqu'elle a tellement aimé les hauts de notre commune. Merci d'accepter ce préavis, même si je n'en doute pas.

Deuxième point, j'ai oublié que Mme Kyon-Won Schärer s'était excusée auprès de moi. Merci d'accepter mes excuses pour cet oubli.

M. le Président ouvre la discussion générale. La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Mme Susanne Lauber Fürst (PLR)

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes:

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

Vu le préavis No 08/2026 de la Municipalité du 27 février 2026 au Conseil communal relatif à la création d'un fonds en la mémoire de feu Marguerite Besençon

Vu le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

DECIDE

1. d'accepter le legs fait par feu Marguerite Besençon à la Commune de Montreux;
2. de créer un fonds à hauteur du montant du legs pour la réalisation de projets sur les hauts de la commune;
3. de valider le règlement y relatif.

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions par 82 OUI, 0 NON et 1 ABSTENTION.

7.8 Sur le préavis No 09/2026 relatif à l'octroi d'une augmentation de la subvention communale à la Fondation Accueil Collectif de la petite Enfance de Montreux et Environs (FACEME) pour l'ouverture d'une crèche de 34 places à Chernex dès le mois d'août 2027. (Rapp. Mme Rodica Rosu Fridez).

Mme Rodica Rosu Fridez (PLR) est remplacée par **Mme Susanne Cornaz** qui n'a rien à ajouter.

M. le Président ouvre la discussion générale.

Mme Elisabeth Wermelinger (SOC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Au nom du groupe socialiste, je remercie la Municipalité et l'administration communale pour le travail réalisé pour l'élaboration de ce préavis. Le Parti socialiste s'engage depuis de très nombreuses années pour améliorer la conciliation entre les activités professionnelles et familiales, ceci à tous les échelons politiques, national, cantonal et communal pour garantir que l'accueil extra-familial des enfants soit accessible et abordable à toutes et tous. A ce jour à Montreux 225 places de crèche sont disponibles dans les cinq structures communales, ce qui crée une situation extrêmement tendue pour l'occupation des places en crèche, alors que les demandes des parents aug-

mentent. Selon les projections du réseau enfance Montreux et environ, un besoin de 280 places supplémentaires d'ici 2030 a été identifié. Le projet présenté dans ce préavis répond en partie à ce besoin. Pour rappel, nous en avons abondamment discuté tout à l'heure, le projet Chernex Village est en cours depuis maintenant plus de 10 ans, comme tous les grands projets publics ou comme tous les projets publics, il a connu de nombreux aléas, de nombreux écueils, des recours. C'est un processus qui dure maintenant depuis très longtemps et avec pour conséquence des prix qui ont pris l'ascenseur et des modifications dans les relations entre les demandes du maître d'ouvrage, à savoir la Fondation Eben Hézer, et en l'occurrence par rapport à la FACEME. Il faut quand même rappeler que les deux entités sont au service de l'intérêt général et du bien commun. Au moment où aura lieu la remise des clés par le maître d'ouvrage, l'année prochaine, la FACEME aura à charge l'investissement lié à l'aménagement de ces locaux. Cet aménagement, ainsi que les frais de fonctionnement de la crèche, sont dictés par des normes cantonales qui sont incontournables et contraignantes pour assurer un maximum de sécurité, de bien-être à ses très jeunes usagers. Cette proposition sur la création d'un nouveau lien social fédérateur, de mixité générationnelle et de renouveau est vraiment bienvenue à Chernex. Ainsi cela répond à l'insuffisance de l'offre d'accueil pour les villages des hauts de la commune. Le groupe socialiste acceptera les conclusions de ce rapport, elle vous invite à faire de même. Merci pour votre attention.

M. Olivier Grand (VER)

Monsieur le Président, Mesdames les Municipales et Messieurs les Municipaux, Mesdames et Messieurs,

Ce préavis répond à un besoin avéré en termes de places d'accueil préscolaire dans les hauts de la commune. Ce type de structure contribue à une meilleure conciliation entre vie professionnelle et vie de famille, ce qui correspond à un service important à la population tout en ayant un intérêt économique pour notre commune. Toutefois, nous notons que Montreux est sous-doté en matière d'accueil de jour des enfants. Sur ce point, nous sommes bien conscient-es qu'ouvrir de nouvelles places doit répondre à un cahier de charges très précis, ce qui a été

rappelé en commission. Il s'agit donc de saisir des opportunités lorsque cela se présente, c'est ici le cas. Au regard de ces éléments, le groupe des Vert-e-s soutiendra ce préavis.

Je vous remercie pour votre attention.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Mme Susanne Cornaz (PLR)

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes:

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

Vu le préavis No 09/2026 de la Municipalité du 6 mars 2026 au Conseil communal relatif à l'octroi d'une augmentation de la subvention communale à la Fondation Accueil Collectif de la petite Enfance de Montreux et Environs (FACEME) pour l'ouverture d'une crèche de 34 places à Chernex dès le mois d'août 2027

Vu le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

DECIDE

1. d'autoriser la Municipalité à mandater la FACEME, via le REME, pour l'ouverture et l'exploitation d'une crèche à Chernex pouvant proposer jusqu'à 34 places;
2. de porter au budget 2027 la subvention supplémentaire de CHF 129'812.- au travers du compte 712.3655;
3. de couvrir tout ou partie de cette dépense par les fonds disponibles en trésorerie et d'autoriser la Municipalité à recourir si nécessaire à l'emprunt pour le solde, à souscrire aux meilleures conditions du marché;
4. de porter au budget 2028 et suivants les charges nécessaires à l'exploitation de la crèche de 34 places supplémentaires au travers du compte 712.3655;
5. d'autoriser la Municipalité à signer tout acte ou convention en rapport avec cette affaire.

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions par 80 OUI, 0 NON et 0 ABSTENTION.

7.9 Sur le préavis No 11/2026 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif d'un montant de

CHF 185'000.- TTC au maximum pour l'assainissement et l'amélioration des infrastructures d'adduction d'eau des alpages de Chamossale et du Paccot, propriétés de la Commune de Montreux. (Rapp. M. Fabien Torchio).

M. Fabien Torchio (DA) président-rapporteur, n'a rien à ajouter.

M. le Président ouvre la discussion générale. La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

M. Fabien Torchio (DA)

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes:

LE CONSEIL COMMUNAL
DE MONTREUX

Vu le préavis No 11/2026 de la Municipalité du 13 mars 2026 au Conseil communal relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif d'un montant de CHF 185'000.00 TTC au maximum pour l'assainissement et l'amélioration des infrastructures d'adduction d'eau des alpages de Chamossale et du Paccot, propriétés de la Commune de Montreux,

Vu le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

DÉCIDE

1. d'autoriser la Municipalité à entreprendre les investissements décrits dans le présent préavis;
2. de lui allouer à cet effet un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 185'000.00 TTC au maximum;
3. de couvrir tout ou partie de cette dépense par les fonds disponibles en trésorerie et d'autoriser la Municipalité à recourir si nécessaire à l'emprunt pour le solde à souscrire aux meilleures conditions du marché;
4. de transférer et clôturer le compte d'attente 9139.152 «Etude adduction eau alpage Chamossalaz»;
5. d'autoriser la Municipalité à signer tous actes ou conventions en rapport avec cet objet.

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions par 81 OUI, 0 NON et 0 ABSTENTION.

7.10 Sur le préavis No 14/2026 relatif à la fixa-

tion du taux d'activité, à la rétribution et aux indemnités diverses de la Municipalité pour la législature 2026-2031. (Rapp Mme Bibiana Streicher).

Mme Bibiana Streicher (PLR) est remplacée par M. Frédéric Corset, qui n'a rien à ajouter.

M. le Président ouvre la discussion générale. La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

M. le Président

Je ne sais pas si les trois futurs Municipaux se récusent pour ce vote? MM. Yanick Hess, Romain Pilloud et Olivier Mark se récusent. Ils ont les trois retiré leur carte de vote. Nous allons passer au vote du présent préavis.

M. Frédéric Corset (PLR)

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes:

LE CONSEIL COMMUNAL
DE MONTREUX

Vu le préavis No 14/2026 de la Municipalité du 13 mars 2026 au Conseil communal relatif à la fixation du taux d'activité, à la rétribution et aux indemnités diverses de la Municipalité pour la législature 2026 -2031

Vu le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

DÉCIDE

1. d'indemniser, pour la législature 2026-2031, les fonctions de syndic et de conseiller municipal sur la base de la collocation de la classe E49 de l'échelle des traitements du personnel communal;
2. de maintenir le taux d'activité à 80 % pour la charge de Syndic;
3. de maintenir le taux d'activité à 60 % pour la charge de Conseiller municipal;
4. d'octroyer à la Municipalité, pour la législature 2026 - 2031, un montant annuel de CHF 63'000.- pour les frais généraux et de déplacement de ses membres dans les communes de la Riviera;
5. de fixer l'entrée en vigueur de ces décisions au 1er juillet 2026.

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions par 76 OUI, 1 NON, 0 ABSTENTION et 3 récusés.

7.11 Sur le préavis No 15/2026 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif d'un montant de CHF 265'000.- TTC au maximum pour la centralisation des installations d'automatisation des bâtiments communaux sur la plateforme de supervision existante et le renouvellement complet des sous-stations techniques du complexe scolaire de Rambert, de la piscine de la Maladaire et de la salle de gymnastique de Vinet. (Rapp Mme Béatrice Tisserand).

Mme Béatrice Tisserand (VER) présidente-rapporteuse

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, Un commissaire a relevé que sous l'objet du préavis, au point 1 un montant de 250'000 francs était cité en place des 265'000.- dans l'objet et dans les conclusions?

M. le Président ouvre la discussion générale. La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Mme Béatrice Tisserand (VER)

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes:

LE CONSEIL COMMUNAL
DE MONTREUX

Vu le préavis No 15/2026 de la Municipalité du 20 mars 2026 au Conseil communal relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif d'un montant de CHF 265'000.00 TTC au maximum pour la centralisation des installations d'automatisation des bâtiments communaux sur la plateforme de supervision existante et le renouvellement complet des sous-stations techniques du complexe scolaire de Rambert, de la piscine de la Maladaire et de la salle de gymnastique de Vinet

Vu le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

DÉCIDE

1. d'autoriser la Municipalité à entreprendre les investissements décrits dans le présent préavis;

2. de lui allouer à cet effet un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 265'000.00 TTC au maximum;
3. de couvrir tout ou partie de cette dépense par les fonds disponibles en trésorerie et d'autoriser la Municipalité à recourir si nécessaire à l'emprunt pour le solde à souscrire aux meilleures conditions du marché;
4. d'autoriser la Municipalité à signer tous actes ou conventions en rapport avec cet objet

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions par 83 OUI, 0 NON et 0 ABSTENTION.

7.12 Sur la prise en considération du postulat de M. Olivier Mark «Un fonds pour financer nos infrastructures - clé et nos investissements durables». (Rapp. Mme Laurence Sierro).

Mme Laurence Sierro (PLR) présidente-rapporteur, n'a rien à ajouter.

M. le Président ouvre la discussion générale.

M. Olivier Mark (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Avant tout, j'aimerais remercier les six membres de la commission des finances qui ont pris la peine d'examiner ce postulat et la Présidente pour son rapport circonstancié. Pour éviter que des procédures comptables et notamment que l'introduction de la nouvelle norme MCH2 compromette l'introduction d'un mécanisme tel qu'imaginé dans ma proposition, je retire mon postulat. Toutefois, la constitution d'un fond pour assurer les investissements clés de notre commune reste un objectif prioritaire et qui nous est cher. Le groupe PLR apportera une nouvelle proposition, dès que cette norme aura été mise en pratique dans notre commune.

M. Moracchini-Villard Romain (VER)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je souhaite remercier M. Mark d'avoir retiré son postulat. Effectivement d'un point de vue technique, le postulat qui avait été pensé l'était plutôt dans un esprit MCH1 et effectivement MCH2 ne permettait probablement pas de réaliser le postulat tel que pensé par M. Mark.

M. Emmanuel Gétaz (ML)

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

Nous regrettons que le postulat soit retiré et finalement que l'étude de ce postulat ne puisse pas avoir lieu. Nous rappelons que dans le programme de Montreux Libre, cette idée était largement développée et nous pensons que la question reste complètement ouverte et entière. Il faudra se pencher sur cette problématique. Dans le rapport, un commissaire dit quelque chose de très sensé. Il dit «*Le moment est opportun pour déposer ce postulat, il s'agit d'examiner les marges de manœuvre offertes par les règles MCH2 pour la création de fonds, tout en engageant une réflexion sur les investissements prioritaires que la commune a emporté dans le cas de la nouvelle législature*». Même si la rédaction du postulat n'était peut-être pas exactement la bonne. Le postulat, comme on le rappelle, c'est une invitation à la Municipalité de réfléchir sur un sujet et de revenir avec un rapport. Il nous semble que cette occasion aurait dû être saisie pour réfléchir à ce sujet et ce postulat, à notre avis, aurait dû être discuté et approuvé. Bien entendu nous serons ouverts à une discussion avec M. Mark pour une prochaine version que nous souhaiterions pouvoir soutenir. Merci.

M. Olivier Müller (PLR)

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

M. Gétaz, je ne pense pas que vous serez ouvert à une discussion avec M. Mark, il s'agirait de cogestion.

Le postulat est retiré.

La parole n'est plus demandée,
la discussion est close.

8. PRÉAVIS DE LA MUNICIPALITÉ

8.1 No 19/2026 relatif aux comptes 2025 de la Communauté Intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL). (Séance de commission le mercredi 22 avril 2026, à la salle de la Bergère à Jongny).

Premier en liste (PLR): M. Yanick Hess

Membre (SOC): Mme Carole Clavandestcher

M. le Président ouvre la discussion générale. La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

8.2 No 20/2026 relatif aux comptes communaux 2025. (Séance de la commission des finances le mardi 28 avril 2026 à 19 h 00, à l'av. des Alpes 18, salle de conférence du 3e étage, à Montreux).

Première en liste (PLR): Mme Laurence Sierro

Membres: COFIN

M. le Président ouvre la discussion générale. La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

8.3 No 21/2026 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif d'un montant de CHF 1'690'000.- TTC au maximum pour le financement d'une étude de projet en vue de l'assainissement énergétique des bâtiments locatifs de la rue de la Corsaz 1 à Montreux, du chemin de l'Oche-Thorens 6a à Clarens, du chemin de Muraz 15 à Clarens, du funérarium du cimetière de Clarens, du bâtiment communal du chemin de l'Oche-Thorens 6b à Clarens et des collèges de Collonge à Territet, de Chailly et d'Etraz (ancien) à Montreux. (Séance de commission le lundi 11 mai 2026 à 19 h 00, avenue de Belmont 25bis, salle «Clooney», à Montreux).

Première en liste (PLR): Mme Susanne Lauber Fürst

Membres: Mmes Tanya Bonjour, Tina Fattet, Nicole Stamm, MM. Yahya Berhili, Frédéric Croset, Carlos Andres Gozzing Martinez, Pablo Menzi, Olivier Raduljica, Henri Rollier

M. le Président ouvre la discussion générale. La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

8.4 No 22/2026 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 7'800'000.- au maximum pour la requalification de l'avenue Claude-Nobs (RC 780-B-P), intégrant la réalisation d'un giratoire, sur le tronçon

compris entre le carrefour du Lorius et la rue Alexandre-Emery. (Séance de commission le lundi 11 mai 2026 à 19 h 00, avenue de Belmont 25bis, salle «Bloc», à Montreux).

Premier en liste (UDC): M. Tal Luder

Membres: Mmes Kyong-Won Schärer, MM. Nicolas Büchler, Jean-Marc Forclaz, Vincent Haldi, Olivier Müller, Domenico Silleri, Ganes Thiyagaraja, Lionel Winkler, Fabrice Yerly

M. le Président ouvre la discussion générale.

M. Tal Luder (UDC)

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

J'aimerais annoncer aux inscrits, aux commissaires proposés, que je vais retarder la commission à 19 h 45, car j'ai une autre commission auparavant à laquelle je souhaite participer qui est la CCO. Je demande aussi à la Municipalité s'il serait possible d'organiser la salle de la CCO à Belmont pour que je puisse passer d'une salle à l'autre afin d'éviter de passer de Mounsey à Belmont.

M. le Président

Merci M. Luder. J'enregistre cela comme une demande de votre part. La prérogative de changer la salle d'une autre commission, à priori, ne vous appartient pas.

M. Fabrice Yerly (VER)

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

Compte tenu des problèmes de sécurité que cet aménagement risque de causer à la mobilité douce, je pense aux piétons et aux cyclistes, comme soulevé par l'opposition de M. Akry Anas. Je serais reconnaissant à la Municipalité d'obtenir en amont de la commission les analyses de sécurité du trafic qui ont été menées sur ce projet et quelles fonctions ont conduit et validé cette analyse. Merci.

La parole n'est plus demandée,
la discussion est close.

8.5 No 23/2026 relatif aux comptes 2025 du Fonds culturel Riviera (Séance de commission le jeudi 30 avril 2026 à 19 h 00, à La Tour-de-Peilz).

Premier en liste (PLR): M. Pierre-André Spahn

Membre (VER): Mme Ruth Bär (suppléante)

M. le Président ouvre la discussion générale.

M. Tal Luder (UDC)

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

Comme d'habitude, j'ai consulté les comptes du Fonds culturel et, avec beaucoup de désespoir, j'ai vu que les lignes budgétaires n'ont pas changé et que les lignes dédiées aux représentations ou aux réceptions ne sont pas incluses et qu'il incombe toujours au Président du Conseil de la commune qui préside le fond durant cette année. Cela fait 23 ou 24 ans que ce règlement n'a pas été retouché. Ce serait une bonne chose de le moderniser un petit peu quant à sa gestion. Je tire un parallèle: le Conseil communal prévoit dans son budget divers repas et réceptions. Serait-il imaginable que les frais de la réception de décembre ou de juin incombent au groupe politique qui préside le Conseil durant l'année?! Je pense que le trait est un peu fort, mais que cela permet de tirer un parallèle avec la gestion actuelle du Fonds. Il faudrait inclure le tout dans la ligne de fonctionnement du Fonds. Je propose à nouveau d'inclure ces prestations et ces réceptions dans le budget de fonctionnement et de ne pas le laisser à la charge de la commune qui préside. Je vous remercie.

La parole n'est plus demandée,
la discussion est close.

8.6 No 24/2026 relatif à l'optimisation du modèle de financement des travaux de sécurisation et de rénovation du Centre des Congrès et d'Exposition (2M2C). (Séance de la commission des finances le lundi 11 mai 2026 à 19 h 00, à la salle VIP du centre Omnisports du Pierrier, à Clarens).

Première en liste (PLR): Mme Laurence Sierro

Membres: COFIN

M. le Président ouvre la discussion générale.

Mme Laurence Sierro (PLR)

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

Je souhaiterais que la Municipalité fournisse à la commission des finances une prévision d'amortissement annuel qui impactera les comptes futurs, l'amortissement de cet investissement dans les comptes de la commune. Je vous remercie.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

8.7 No 25/2026 relatif au cré-dit cadre pour la mise en œuvre du positionnement de «Montreux – ville de musique» dans le cadre de son adhésion au Réseau des villes créatives de l'UNESCO (RVCU) et du programme «Montreux Music Experience» (MMX). (Séance de commission le lundi 18 mai 2026 à 19h00, à la villa Mounsey, salle A, rue du Marché 8 à Montreux).

Premier en liste (SOC): M. Nicolas Büchler

Membres: Mmes Anne Guyaz, Stefania La Spada, Catherine Morel-Roberti, Rodica Rosu Fridez, Bibiana Streicher, Béatrice Tisserand, MM. Christian Fürst, Antony Huys, Quentin Talon

M. le Président ouvre la discussion générale.

M. Nicolas Büchler (SOC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Afin de préparer la séance de commission, nous souhaitons que les membres nommés puissent avoir accès, avant la séance, aux éléments suivants qui ont trait au point 4, enveloppe budgétaire:

- Détails des estimations budgétaires pour toutes les lignes citées.
- Détails des investissements extérieurs privés projetés - en l'état bien entendu et avec une certaine forme d'anonymat si nécessaire
- Si la Municipalité le possède déjà, un avis écrit et/ou un engagement de la Direction générale de la culture.

Enfin, il me semble qu'il y a une erreur dans le tableau précité, puisque sur la ligne «identité visuelle et communication», le montant total est de CHF 110'000.-, alors que le montant à charge de la Commune s'élève à CHF 135'000.-.

Je me réjouis des travaux de la commission, et vous remercie de votre attention.

M. Emmanuel Gétaz (ML)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je remercie tout d'abord M. le Municipal Piemontesi de m'avoir proposé une séance, avec la participation de Mme Solveig Sautier, afin d'échanger sur ce préavis.

M. Piemontesi voulait pouvoir m'informer, en tant qu'auteur avec M. Michel Zulauf du postulat, accepté par le conseil communal, invitant à identifier sur le territoire communal, un site susceptible d'accueillir un espace muséal dédié à l'histoire de la musique à Montreux. Nous avons pu échanger de manière très intéressante et constructive durant plus d'une heure.

M. le Municipal Piemontesi a indiqué à l'issue de cet entretien qu'il avait été convaincu que la question d'un espace muséal central, ayant la capacité à attirer un grand nombre de visiteurs et ayant une politique à long terme comme doit l'avoir un tel endroit, n'était pas résolue par ce préavis.

C'est la raison pour laquelle il est indiqué au haut de la page 6 que ce préavis ne répond pas à notre postulat. Le préavis dont nous discutons est néanmoins très intéressant, car pour la première fois, il présente une vision transversale de la thématique de la musique sur le territoire de la commune.

Il permet de comprendre les enjeux de la mise en musique (le jeu de mot est volontaire) du thème de la musique, de manière coordonnée, sous diverses formes et en divers lieux. C'est une perspective réjouissante, que la commission devra étudier avec cependant un regard attentif sur trois points:

- Il existe tout d'abord un réel risque de patchwork un peu incompréhensible pour les visiteurs dans l'ensemble des dispositifs mentionnés. Un thème doit se décliner avec une certaine rigueur graphique, méthodologique et narrative, pour être compris. Aujourd'hui, les visiteurs sont habitués à des parcours thématiques, ou muséaux de très haute qualité. Le projet de Montreux sera jugé à l'aune de ce qui se fait partout ailleurs dans le monde et il faudra qu'il soit à la hauteur.

- Comme le préavis le dit, ce préavis ne répond pas au postulat déposé par Michel Zulauf et votre serviteur. En effet, la recherche d'un site adapté à un musée (ou maison) de l'histoire de la musique ne sera pas entreprise avec les moyens déployés grâce à ce préavis. La commission devra donc garder en tête que les dispositifs prévus par ce préavis ayant un caractère muséal, comme le dispositif au Centre de Congrès ou au Casino Barrière n'auront pas un caractère pérenne. Ils dépendront de la volonté d'intérêts privés qui pourront changer d'avis à tout moment et renoncer à poursuivre l'expérience si elle n'est pas rentable ou ne répond à des objectifs fixés par eux.
- La commission devra s'enquérir de la réalité de la chaîne des droits à acquérir pour exploiter les productions musicales, images ou autres, comme cela est prévu selon le préavis.

En conclusion, il est important que la commission analyse ce préavis comme une manière d'engager des moyens et des études pour créer la base d'une évolution assez passionnante, qui prendra du temps et demandera d'autres investissements.

Cette évolution pourrait faire de Montreux une ville mondialement attractive pour ce qui a trait au thème de la musique, non seulement durant les grands événements musicaux de l'année, mais par tout temps, en toute saison. Une manière de générer un nouveau tourisme doux, sans pic de fréquentation trop pesant et très bénéfique pour notre ville, sur toute l'année.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

9. RAPPORT DE LA MUNICIPALITÉ

9.1 No 07/2026 relatif à la gestion communale durant l'année 2025 (Séance de la commission de gestion le mardi 5 mai 2026 à 19 h 00, à la Maison de quartier, salle 22, av. de Jaman 8 à Clarens).

Ce document est disponible sur le site du Conseil communal. La version papier peut être commandée auprès de l'administration générale de la Commune de Montreux

Premier en liste (PLR): M. Laurent Gilliard

Membres: COGEST, Mme Claudia Hischenhuber, MM. Ihab Al Jundi, Vincent Haldi, José Jorge, Tal Luder, Philippe Morier-Genoud, Omar Soydan, Quentin Talon, Lionel Winkler.

M. le Président ouvre la discussion générale. La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

10. POSTULATS, MOTIONS ET PROPOSITIONS

10.1 Postulat de M. Simon Lepêtre «Établir un budget d'exploitation pour tout investissement de la commune de Montreux»

M. Simon Lepêtre

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Par le présent postulat, je propose au Conseil communal de Montreux d'inviter la Municipalité à réfléchir à l'opportunité d'intégrer un budget d'exploitation prévisionnel aux futurs préavis d'investissement.

En effet, lors de plusieurs commissions auxquelles j'ai participé ces dernières années, de séduisants projets d'investissement ont été présentés sans budget d'exploitation. Cela donne généralement lieu à de multiples questions en commission, dont les réponses orales sont improvisées, incomplètes et approximatives.

Le Conseil communal qui doit délibérer sur les dépenses extra-budgétaires ne peut à mon sens pas correctement remplir sa mission, si ces informations de base ne sont pas écrites dans le préavis.

Les délibérations du préavis 07/2024 relatives au financement du parking Chermex village en sont une illustration flagrante. Le Conseil communal vote un investissement dont le budget d'exploitation sera communiqué deux ans plus tard dans le préavis 10/2026. Budget d'exploitation qui précise les modalités de l'investissement et questionne légitimement sa pertinence.

Par souci d'efficacité, il semblerait judicieux de présenter tout investissement futur avec le budget d'exploitation associé (charges de personnel, entretien, énergie, amortissements, mise aux normes, etc.)

Cela permettrait de disposer d'une vue complète pluriannuelle de l'impact financier et de mieux définir les contours du projet, en limitant les oublis, les omissions, les incompréhensions.

Ainsi informé, le Conseil communal pourrait délibérer efficacement et procéder à un vote éclairé et responsable.

En conclusion, c'est pour renforcer la discipline budgétaire avec une plus grande transparence démocratique et une vision de plus long terme que j'invite le Conseil communal à renvoyer ce postulat à une commission ad hoc pour délibération.

Merci pour votre attention.

M. le Président

Le postulant demande que sa proposition soit renvoyée à une commission pour étude et rapport. Y a-t-il 5 conseillers qui demandent le renvoi de la proposition à une commission?

Plus de 5 conseillers soutiennent le renvoi du postulat en commission.

C'est le cas, une commission ad hoc sera désignée lors du prochain Conseil pour traiter ce postulat.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

11.INTERPELLATIONS

11.1 Réponse à l'interpellation de Monsieur le Conseiller communal Fabrice Yerly intitulée «Communauté électrique locale: situation et opportunité pour Montreux».

M. Fabrice Yerly (VER)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je remercie la Municipalité et les services communaux pour leur non-réponse à mon interpellation et je pense qu'il faudra que notre nouvelle législature arrive avec des requêtes appropriées à ce niveau. Merci.

11.2 Réponse à l'interpellation de Madame la Conseillère communale Claudia Hishenhuber, intitulée «1,2,4-triazole».

Mme Claudia Hishenhuber (VER) remercie la Municipalité pour ses réponses.

11.3 Interpellation de M. Nicolas Büchler intitulée «Suppression de la desserte CGN du débarcadère de Territet sur les horaires 2026»

M. Nicolas Büchler (SOC)

Monsieur le Président, Monsieur le Syndic, Mesdames les Municipales, Messieurs les Municipaux,

Selon les horaires 2026 de la Compagnie générale de navigation sur le lac Léman (la CGN), le débarcadère de Territet ne figure plus comme arrêt sur la ligne régulière Lausanne-St-Gingolph, qui le desservait jusqu'à présent.

Autrement dit, le nouvel horaire supprime de facto une desserte à la fois historique et stratégique pour notre commune, ce qui est préoccupant.

Le débarcadère de Territet n'est en effet pas un arrêt secondaire. Il est étroitement lié à l'histoire de Montreux, à l'époque des grands hôtels et au développement touristique de toute la Riviera.

Il fait partie de ces infrastructures qui ont contribué à façonner l'identité et le rayonnement de notre commune.

Aujourd'hui encore, il est situé dans une zone pionnière de notre histoire et est nécessairement lié à au tourisme. Les courts de tennis rappellent les débuts de la Coupe Davis. Les bâtiments et les infrastructures Belle-Epoque nous rappellent pourquoi ce coin de notre commune était prisé il y a 150 ans en arrière. Le débarcadère joue aussi un rôle essentiel dans la connexion avec les hauts de la commune grâce au Funiculaire Territet– Glion, lui aussi témoin historique, qui permet de relier directement le lac à Glion et à Caux. Réduire cet accès par le lac, c'est fragiliser toute une chaîne touristique cohérente, avec des conséquences possibles sur l'attractivité de la destination et sur les retombées économiques, y compris pour les hauts de la commune.

Dans un contexte où nous cherchons à valoriser notre patrimoine et à soutenir notre économie locale, cette évolution apparaît clairement à contre-courant. Dès lors, je souhaite poser les questions suivantes à la Municipalité:

1. La Municipalité a-t-elle été informée en amont de la suppression de la desserte du

débarcadère de Territet dans les horaires 2026?

- Si oui, quelle position a-t-elle défendue auprès de la CGN?
 - Si non, entend-elle faire part de sa position à ce sujet?
2. Des démarches sont-elles prévues pour tenter de rétablir une desserte, même partielle ou saisonnière? Et si oui, comment la Municipalité compte-t-elle porter ces mesures?
3. La Municipalité entend-elle promouvoir activement le rôle des débarcadères montreusiens dans l'offre touristique et économique de la Riviera, notamment auprès de la CGN?
4. Des discussions sont-elles en cours avec la CGN, le Canton ou d'autres partenaires pour préserver au maximum cette offre?

Supprimer la desserte de Territet est plus qu'un ajustement technique. C'est affaiblir concrètement l'attractivité touristique et économique d'une partie de notre commune, et fragiliser un élément important de son identité.

D'avance, je remercie la Municipalité pour ses réponses et ses démarches.

Merci de votre attention.

M. Jean-Baptiste Piemontesi, Municipal

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, Monsieur l'interpellateur,

Merci d'avoir fourni vos questions en amont, ce qui me permet de vous répondre par oral ce soir.

1. *La Municipalité a-t-elle été informée en amont de la suppression de la desserte du débarcadère de Territet dans les horaires 2026?*
Non, la Municipalité n'a pas été informée préalablement de la suppression de la desserte de Territet. A la décharge de la CGN, il y a lieu de préciser que cette mesure est due, tout comme pour 2025, à l'indisponibilité de divers bateaux de la flotte de la CGN et de la difficulté à assumer tous les arrêts du parcours.

- Si oui, quelle position a-t-elle défendue auprès de la CGN?*
 - Si non, entend-elle faire part de sa position à ce sujet?*
- Oui la Municipalité, en coordination avec MVT et les autres Communes de la Riviera, entend faire part de sa position pour défendre la desserte de l'ensemble des débarcadères de la

Riviera, dont notamment celui de Territet.

2. *Des démarches sont-elles prévues pour tenter de rétablir une desserte, même partielle ou saisonnière? Et si oui, comment la Municipalité compte-t-elle porter ces mesures?*

Voir réponse à la question 1 b

3. *La Municipalité entend-elle promouvoir activement le rôle des débarcadères montreusiens dans l'offre touristique et économique de la Riviera, notamment auprès de la CGN?*

Voir réponse à la question 1 b

4. *Des discussions sont-elles en cours avec la CGN, le Canton ou d'autres partenaires pour préserver au maximum cette offre?*

Ce point sera traité lors du prochain comité MVT, qui aura lieu le 20 mai 2026, sur la stratégie à définir pour la desserte des débarcadères de la Riviera et les discussions se poursuivront ensuite avec la CGN dans le cadre de la publication de l'horaire 2027. Le Conseil communal sera tenu au courant de ces discussions et de leur aboutissement.

M. Nicolas Büchler (SOC) remercie la Municipalité pour ses réponses.

11.4 Interpellation de M. Emmanuel Gétaz intitulée «Quels noms pour les entrées du Centre de Congrès?»

M. Emmanuel Gétaz (ML)

Cette interpellation est co-signée par 17 conseillères et conseillers communaux de divers partis.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Le Centre de Congrès va rouvrir prochainement. Entièrement rénové, il va redevenir le bateau amiral du rayonnement culturel et événementiel de notre commune pour les décennies à venir.

Dans le concept architectural de la rénovation, la question des entrées a eu une grande importance. Elles sont désormais au nombre de quatre et doivent permettre d'accueillir des visiteurs de manière indépendante, afin de pouvoir organiser plusieurs événements en parallèle dans les meilleures conditions.

Les noms de ces portes seront donc des repères essentiels du

bâtiment et seront communiquées en permanence. Elles ont donc une portée symbolique très forte, presque autant que les deux noms des salles de concert, l'Auditorium Stravinsky et le Miles Davis Hall.

Selon les informations disponibles, ces quatre entrées porteront des noms de personnalités. C'est un choix très fort, mais qui doit dès lors être décidé dans l'esprit de notre époque, en tenant compte de l'approche de l'histoire contemporaine, qui cherche à rééquilibrer la reconnaissance entre les personnalités féminines et masculines, notamment. Ceci est d'autant plus important lorsque l'on parle d'un bâtiment emblématique d'une ville, qui va le rester pour les trente à cinquante ans à venir.

Or, nous avons eu connaissance que les noms suivants étaient envisagés:

- Igor Stravinsky
- Miles Davis
- Raymond Jaussi
- Henri Nestlé

Quatre noms d'hommes donc, aucune femme.

Nous posons donc les questions suivantes:

- Les quatre noms mentionnés sont-ils bien ceux pressentis pour baptiser les quatre portes d'entrées du Centre de Congrès?
- Si oui, est-il encore temps d'en modifier la liste, sachant que de nombreuses personnes vont probablement être très choquées de constater qu'aucun nom de femme n'en fait partie?
- Des personnalités féminines exceptionnelles ont marqué notre commune. Par exemple, Alice Rivaz, écrivaine qui a grandi à Clarens et dont un de ses recueils (*L'Alphabet du matin*) vient d'être réédité, ou Barbara Hendricks, probablement la seule grande artiste de renommée mondiale à avoir donné à plusieurs reprises des concerts dans les deux festivals du septembre Musical et du Montreux Jazz et qui a habité longtemps à Montreux. De telles personnalités ont-ils été envisagées pour baptiser les portes du Centre de Congrès?
- Si oui, ont-elles encore une chance d'être finalement choisies?
- Si non, pourquoi n'ont-elles pas été prises en compte?
- Enfin, selon quelle méthode le choix des noms de ces quatre portes a-t-il été mené? Une experte comme notre archi-

viste par exemple, a-t-elle été associée à ces réflexions?

Nous remercions par avance la Municipalité pour ses réponses.

M. Jean-Baptiste Piemontesi, Municipal

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Merci à l'interpellateur M. Gétaz pour les questions présentées en amont. Ce qui me permet de répondre aussi au ce soir:

- *Les quatre noms mentionnés sont-ils bien ceux pressentis pour baptiser les quatre portes d'entrées du Centre de Congrès?*

Oui, dans un premier temps et en coordination avec la société d'exploitation, la Municipalité a souhaité maintenir les noms des deux salles emblématiques, l'Auditorium Stravinsky et le Miles Davis Hall. Partant de ce postulat et pour des raisons de cohérence et de simplification, il a été décidé de nommer les entrées respectives au même nom. Nous avons donc aujourd'hui deux entrées liées au patrimoine musical: Igor Stravinsky pour le classique et Miles Davis pour le Jazz

Pour la troisième entrée, du côté lac et en cohérence avec la double vocation du 2M2C, la Municipalité a souhaité mettre en avant une figure montreuusienne de l'entrepreneuriat. En lien avec le soutien accordé par Nestlé au projet de rénovation, il apparaissait assez évident, de dédier l'entrée sud à Henri Nestlé, qui a également contribué, par ses nombreuses actions de mécénat, à améliorer les infrastructures pour le bien des citoyens et des citoyennes montreuusiennes. On pense entre autres à sa contribution pour la construction du Marché Couvert.

Pour l'entrée de la tête administrative, qui abritera les bureaux de la société d'exploitation CCM SA, du Montreux jazz, de MVT, de la Saison culturelle et du Septembre musical, il semblait également tout aussi évident d'honorer la mémoire de celui qui a été à la tête de l'office du Tourisme et qui a été l'artisan visionnaire du développement du tourisme d'affaires et de la création du Festival de Jazz, à savoir Raymond Jaussi.

Finalement la dernière entrée, au niveau de la Rue Emery, est la seule qui n'est pas dédiée à une personnalité qui a marqué la vie montreuusienne. La raison réside dans le fait que la société d'ex-

ploitation et la Municipalité estiment que cet espace n'a pas encore trouvé sa vocation définitive. Il nous semblait dès lors plus pertinent de mettre un nom «provisoire» qui décrit le lieu. Raison pour laquelle cette entrée se nomme actuellement DUPLEX.

- *Si oui, est-il encore temps d'en modifier la liste, sachant que de nombreuses personnes vont probablement être très choquées de constater qu'aucun nom de femme n'en fait partie?*

En l'état il n'est plus possible de modifier la nomenclature de ces entrées, sachant que la signalétique est déjà posée et que tous les documents commerciaux font références à ces noms.

- *Des personnalités féminines exceptionnelles ont marqué notre commune. Par exemple, Alice Rivaz, écrivaine qui a grandi à Clarens et dont un de ses recueils (*L'Alphabet du matin*) vient d'être réédité, ou Barbara Hendricks, probablement la seule grande artiste de renommée mondiale à avoir donné à plusieurs reprises des concerts dans les deux festivals du septembre Musical et du Montreux Jazz et qui a habité longtemps à Montreux. De telles personnalités ont-ils été envisagées pour baptiser les portes du Centre de Congrès?*

La société d'exploitation et la Municipalité sont bien conscientes qu'il manque une touche féminine dans la dénomination des lieux, respectivement des entrées du 2M2C et le nom de Barbara Hendricks a été évoqué. Elles s'engagent à corriger ce déséquilibre dans les années à venir.

- *Si oui, ont-elles encore une chance d'être finalement choisies?*

Oui absolument

- *Si non, pourquoi n'ont-elles pas été prises en compte?*
- *Enfin, selon quelle méthode le choix des noms de ces quatre portes a-t-il été mené? Une experte comme notre archi-*

Comme évoqué ci-dessus, le choix des personnalités du monde de la musique, de l'économie et du secteur parapublic s'est avéré assez évident. Il n'a pas été nécessaire de faire appel à un ou une experte. En revanche, notre archiviste communale a participé activement à la rédaction des plaques commémoratives qui orneront les entrées respectives.

M. Emmanuel Gétaz (ML)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je remercie M. Piemontesi pour ses réponses. Je vais quand même vous raconter comment le nom de Miles Davis est arrivé dans ce bâtiment lorsque nous avons déplacé le Montreux Jazz du Casino au Centre de Congrès, la décision a été prise en janvier 1993 pour être dans le bâtiment en juillet 1993, nous avons dû nous demander à toute vitesse comment on allait nommer la deuxième salle de concert qui allait être créée pour le Montreux Jazz.

Miles Davis était passé à Montreux et avait fait un concert mémorable avec Quincy Jones quelques semaines avant son décès et nous nous sommes dit, «bon allez on va appeler cette salle le Miles Davis en hommage à Miles Davis qui venait de décéder».

Évidemment nous n'avions ni Claude Nobs, ni moi-même, la moindre idée que ce nom puisse rester ad aeternum le nom de cette salle. Je regrette profondément qu'une vraie réflexion n'ait pas eu lieu au moment de renommer ces entrées. Qu'il y ait une salle Miles Davis n'empêche pas de nommer l'entrée qui est la plus proche du Miles Davis Hall autrement que par le nom de Miles Davis. Je regrette d'ailleurs vraiment, pour dire franchement nous aurions dû appeler la salle Ella Fitzgerald comme ça il y aurait au moins une femme.

On pourra me dire que j'aurais dû être plus malin à l'époque, mais nous n'allions pas anticiper jusque-là en 1993 et nous sommes en 2026. Je trouve dommage et je pense qu'il y avait quand même quelque chose de beaucoup plus juste à faire. J'invite la Municipalité à repenser encore à cette question et à rééquilibrer ces nominations d'entrées du bâtiment.

M. Tal Luder (UDC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Brève intervention, cela me rappelle la recherche à l'époque du nom pour cette salle de l'aula ou du parc dédié à Franz Weber. Je reviens toujours à mes propos, je suis contre le culte de la personnalité, quoi qu'elle ait fait pour notre commune et pour couper court à toutes ces interrogations qui ne sont pas si importantes finalement, des noms génériques comme Léman, Jaman,

Symphony, Concerto auraient causé bien moins de problèmes concernant l'inclusivité et la reconnaissance des genres. Merci.

M. Emmanuel Gétaz (ML)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Sur suggestion de plusieurs signataires de l'interpellation, je souhaite déposer une résolution à la suite de la réponse Municipale à mon interpellation.

Résolution

Noms des portes d'entrées du Centre de Congrès

Le Conseil communal exprime sa sensibilité quant à une visibilité équilibrée entre personnalité féminines et masculines dans le cadre de la nomination des entrées du Centre de Congrès de Montreux.

M. le Président ouvre la discussion sur la résolution.

Mme Claudia Hishenhuber (VER)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Municipaux, Chers collègues,

Je le regrette, la commune de Montreux jusqu'à ce jour nous n'avons pas beaucoup de rues, de places ou d'autres endroits avec des noms de personnalités féminines. Je me souviens très bien des discussions lors de la commission pour nommer une rue pour commémorer les événements du 9 novembre 1932. À l'époque, la Municipalité nous a expliqué que c'est très compliqué de rebaptiser des rues. C'est un grand travail de changer les adresses etc. Maintenant, nous avons une occasion d'honorer une femme comme Barbara Hendriks sans effort administratif. Saisissons cette occasion. Je vous encourage à accepter la résolution de M. Gétaz.

Mme Anna Krenger (DA)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je voulais juste souligner que c'est peut-être symbolique, mais je trouve que c'est effectivement un élément important. Je suis effectivement d'accord et concernant le culte de la personnalité je ne suis pas forcément pour, mais il y a d'autres pistes qui sont envisageables. Là, vu que c'est la piste qui a été choisie il est encore temps de réagir.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Vote résolution: Noms des portes d'entrées du Centre de Congrès

Le Conseil communal exprime sa sensibilité quant à une visibilité équilibrée entre personnalité féminines et masculines dans le cadre de la nomination des entrées du Centre de Congrès de Montreux.

VOTE la résolution est adoptée par 40 OUI, 16 NON et 19 ABSTENTIONS.

12.AUTRES OBJETS S'IL Y A LIEU ET DIVERS

M. le Président ouvre la discussion.

M. Vincent Haldi (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je suis désolé de réagir si tard. Je voudrais revenir sur la composition de la commission pour la requalification de l'avenue Claude-Nobs à la suite des déclarations du premier membre désigné et attendu que plusieurs commissaires PLR ont porté leur candidature par rapport au fait que la date de cette commission pourrait être déplacée. Je demande aux commissaires qui font partie de cette commission de venir vers M. Luder pour voir si nous arrivons à trouver une solution pour déplacer cette date avec le Municipal concerné. Merci.

M. Florian Manzini (VER)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je me permets brièvement de reprendre la parole pour revenir sur le tout premier vote de cette séance, à savoir la motion d'ordre proposée par M. Luder. Je regrette que les Vert-e-s n'aient pas été mis au courant. A l'heure actuelle, je ne comprends toujours pas pourquoi l'ordre du jour a été modifié vu que tous les points ont été traités et que M. Luder est resté jusqu'à la fin. Pour la suite, moi je souhaite que ce genre de choses ne se reproduise pas, ou à minima que tout le monde soit averti bien en avance. Cela amène du travail en plus pour notre Président, notre secrétaire et les groupes politiques. Il y a un ordre du jour qui a été établi, les interventions sont préparées dans un certain ordre. C'était assez difficile à suivre pendant les 12 points de l'ordre du jour.

M. Michel Posternak (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, Chers collègues,

Je trouve dommage que pour la séance du Conseil du 10 juin, qui est la dernière séance de l'année politique et en même temps de la présente législature, notre Président n'ait pas trouvé un lieu plus festif pour nous réunir que l'aula de Montreux-Est que nous fréquentons durant toute l'année. Je vous remercie de votre attention.

M. Emmanuel Gétaz (ML)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je réagis à la communication de la Municipalité en début de séance concernant la fin des travaux du Centre des Congrès. Je trouve qu'il est vraiment important de souligner l'incroyable travail qui a été mené par les dicastères concernés et par la Municipalité en général. Comme M. Walther l'a dit, ce chantier n'a pas été exempt de gros problèmes, des faillites aussi, des problèmes avec les ingénieurs quand nous reconstruisons quasiment un bâtiment, pour qu'il soit plus stable et plus solide. Savoir que les ingénieurs sont à moitié défaillants, c'est quand même le pire cauchemar que nous puissions imaginer. Malgré tout, malgré le rajout d'un programme supplémentaire de construction, ce qui est aussi un vrai cauchemar quand on mène une construction, eh bien tous les délais qui ont été promis ont été tenus et visiblement le budget aussi. Je pense que c'est vraiment important de rendre hommage notamment, je souhaitais le faire à M. Walther et à M. Piemontesi: ce sont ceux qui ont été vraiment les plus directement concernés, l'un pour la construction, l'autre pour la récolte de fonds privés avec toute la Municipalité bien sûr et de dire que, comme ils vont bientôt quitter leurs responsabilités, ils méritent vraiment nos félicitations.

Applaudissements de l'assemblée.

M. Jean-Baptiste Piemontesi, Municipal

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Une dernière petite information, vous trouvez à la sortie de la salle le rapport d'activité de la Promove en version succincte, avec à la dernière page des statistiques liées à Montreux. Donc

servez-vous, c'est M. Bernard Schmid qui les a apportés tout à l'heure. Je vous souhaite une excellente fin de soirée.

M. Tal Luder (UDC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Alors peut-être que nous devrions rebaptiser les salles «Salle Piemontesi» et «Salle Walther». Non, non, mon intervention ne concerne pas ce sujet. C'était juste pour revenir sur les propos de M. Manzini. Je ne vous comprends pas du tout. J'ai proposé cette motion d'ordre, dont la liste exhaustive a été fournie au Président qui n'a pas eu à inverser ses documents, ou du moins cela n'a pas été un grand changement, uniquement pour le bien des travaux du Conseil. Ce n'est pas pour ma gloire personnelle, c'est pour traiter les sujets qui à mon avis allaient être houleux, et ça a été le cas, au début de la séance au moment où tout le monde est encore affuté et présent, puis ensuite pour éviter les déplacements et pour gagner du temps. C'est tout. Merci.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

M. le Président

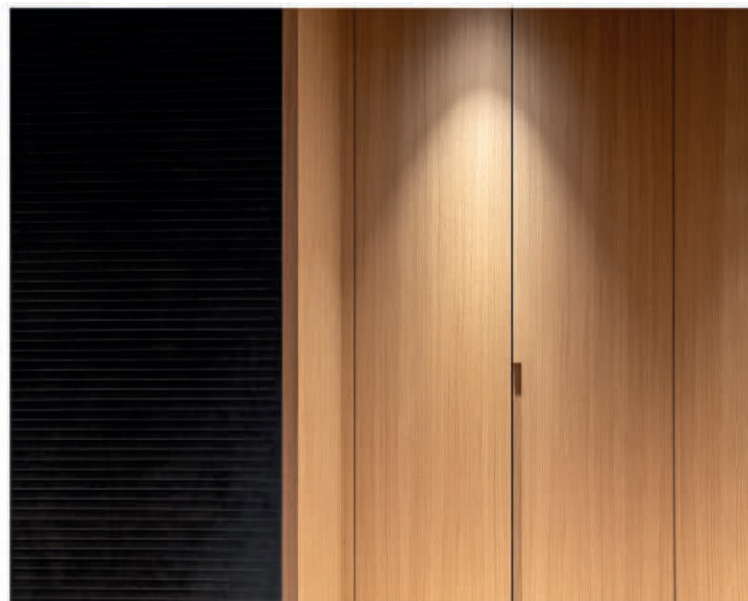
Je remercie toutes les conseillères et tous les conseillers ayant pris la parole ce soir de bien vouloir transmettre une version électronique de leurs interventions à notre secrétaire le plus rapidement possible, mais au plus tard dans la semaine qui suit cette séance, ainsi que le dispose l'article 33 alinéa 3 de notre règlement.

Avant de quitter la salle, veuillez, s'il vous plaît, reprendre vos cartes de vote, rabattre la tablette de votre place, reprendre vos effets personnels, rendre à l'huissier les cartes empruntées et débarrasser les bouteilles de PET.

Il est 23 h 32, M. Lionel Moyard, Président, lève la séance.

La prochaine séance aura lieu le mercredi **10 juin 2026 à 18 h 00** à l'aula du collège de Montreux-Est.

ARMOIRES & DRESSINGS | PORTES | CUISINES & SALLES DE BAINS



Nos Ateliers

MONTREUX | BUSSIGNY | GENÈVE

Nos Showrooms

BUSSIGNY | CRANS-MONTANA



www.wider-sa.ch



FREDERIQUE CONSTANT GENEVE

Live your passion



CLASSICS
Runabout Automatic

BECAUSE CLASSICS DOES NOT MEAN BASIC


JEWELLERY PALACE
Fine Jewellery & Swiss Watches

AV. CLAUDE-NOBS 2,
1820 MONTREUX VD

WWW.JEWELLERYPALACE.CH